

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME XCVI - Année 1969

2^e LIVRAISON



PERIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier



IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette, 19

SOMMAIRE DE LA 2^e LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :

Avril 1969	97
Mai 1969	101
Juin 1969	104
Eglises et chapelles périgourdines disparues, d'après la carte de Belleyme, suite et fin (Jean SECRET)	107
Aperçu sur l'instruction publique à Mussidan pendant la Révolution et le 1 ^{er} Empire (Roland LANDRY)	118
Poignard rhodanien au Musée du Périgord (J. ROUSSOT-LARROQUE)	130
Les caves de la place de la Clautre et des environs de Saint-Front à Périgueux (M. et G. PONCEAU)	135
Une anecdote sur l'Amiral Fourichon (1870) (Pierre AUBLANT)	149
Note sur le château de Montferrand (Françoise ANNE)	153
Un contrat de mise en nourrice (Noël BECQUART)	161
A propos du château de Rastignac et de la Maison Blanche de Washington (Marthe MARSAC)	162
Bibliographie : « Baby on her back. A history of the huguenot family DuBourdieu » (F. BRUNET)	164
Nécrologie : Joseph Saint-Martin (Jean SECRET)	166
— le Docteur André Cheynier (André DELMAS)	167

Payez votre cotisation

1969

(NOUVEAUX TARIFS)

Titulaires :

France	15 F
Etranger	16 F
Abonnés	18 F

C.C.P. de la Société : Limoges 281-70

Nous prions instamment les membres de la Société de ne pas omettre de nous aviser, le cas échéant, de leur changement d'adresse, afin d'éviter les retours ou les pertes de bulletins.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 1969

PRÉSIDENTE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 41. — Excusés : 2.

NECROLOGIE. — M. Joseph Saint-Martin, membre du Conseil d'administration de notre compagnie. M. le Président retrace la carrière bien remplie du défunt, esprit curieux et distingué bibliophile qui se montra à maintes reprises fort généreux pour notre bibliothèque ; on lira le texte de cet éloge funèbre dans notre 2^e livraison de 1969. Une partie des estampes collectionnées par M. Saint-Martin, ajoutée encore M. Secret, reviendra sous peu à notre Société.

FELICITATIONS. — M. le Professeur Dujarric de la Rivière, médaille d'or de la Société d'encouragement pour la recherche et l'invention.

REMERCIEMENTS. — MM. Michel Chadeuil et René Lavergne, M^{me} Ch. Rosenberg.

ENTRÉES D'OUVRAGES. — Léon Michel, *Le Périgord, le pays et les hommes* (Périgueux, Fanlac, 1969) ; achat par souscription. Cet ouvrage fort bien présenté est préfacé par André Maurois ; agrémenté d'une aquarelle de Gilbert Privat et de bois gravés de Maurice Albe, c'est une nouvelle édition, enrichie et complétée, du volume déjà publié par l'auteur en 1965.

Extrait du journal *Sud-Ouest* du 1^{er} avril 1969, contenant un article fantaisiste sur la prétendue découverte à Trémolat d'un « quadruface » poli de l'ère « dioclétienne » ; don de M^{lle} Barnier.

Leslie E. Acsay, *Who was the architect of the White House ? Was it Jefferson ?* (s.l.n.d., 17 pp. multigraphiées) ; offert par l'auteur. Cet opuscule reprend, après beaucoup d'autres, le thème souvent débattu des ressemblances architecturales entre le château de Rastignac et la Maison Blanche de Washington ; il sera traduit en français par M^{me} Marsac qui en rendra compte à la prochaine séance.

Affiche relative au château de Fages et à l'église de Castels (Brive, Chas-trusse, s. d.) ; don de M. Louis Durand.

Michel Golfier, *Culte de la raison et fêtes décadaires en l'an 2, au Bugue* (extr. du t. XCV de notre « Bulletin », 1968) ; hommage de l'auteur.

Les découvertes archéologiques de la Bourse à Marseille (Marseille, Centre régional de documentation pédagogique, 1968) ; don de M. et M^{me} Bonnaud par l'intermédiaire de M. Aublant.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note dans le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, t. LXXII, 1968, un article de M. Paul Mau-réille, « Hypothèses sur quelques archiprêtres limousins au Moyen Age », où il est question de l'archiprêtre de Nontron, attesté dès 1263, ainsi qu'une brève notice nécrologique sur le regretté Dr Cheynier, signée par M^{me} Paule Andrieu.

Le *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques* (année 1966, Actes du 91^e Congrès national des Sociétés savantes tenu à Rennes), publié en 1968, contient un intéressant travail de M. François Maillard, « Les mouvements administratifs des baillis et des sénéchaux sous Philippe VI ». On y trouve la nomenclature des sénéchaux du Périgord de 1325 à 1350, période pendant laquelle se succédèrent à intervalles rapprochés huit de ces officiers royaux.

Périgord-Magazine, dans son n^o 52 de mars 1969, publie la suite des propos d'Olivier Noailles sur le « grand Périgueux ». Notre collègue M. Paul Fitte y présente la préhistoire dans le Limousin et la Marche, M. Alain de Bruc-Chabans y donne des précisions sur les incendies qui ravagèrent le château de La Chapelle-Faucher vers 1370 et en 1916.

Le Secrétaire général a relevé dans le *Bulletin de la Société préhistorique française, comptes rendus des séances mensuelles*, t. 66, 1969, n^o 2, une notice nécrologique sur le Dr Cheynier par M. H. Delporte, avec une bibliographie de ses travaux.

M. le Professeur Capra étudie « l'histoire monétaire de l'Aquitaine anglo-gasconne au temps du Prince Noir (1354-1372) » dans les *Bulletin et mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, t. LXIV, 1963. Cet excellent article fait notamment allusion à l'atelier de Bergerac, qui émettait des pièces d'argent avant 1361 et semble avoir également fonctionné après 1362.

Enfin le n^o 17 du *Bulletin de la Société des amis de Montaigne*, janvier-mars 1969, fournit l'habituelle moisson d'articles de détail sur le grand philosophe : « Rabelais et Montaigne », par M^{me} Hélène Ehrlich ; « Montaigne et sa critique de la justice française », par M. Jean-Pierre Dhommeaux-Saucau ; « Variations sur la dernière citation des *Essais* », par M. Georges Trounart ; « Les éditions des *Essais* de Montaigne par Joseph-Victor Le Clerc », étude déjà publiée par M. Pierre Bonnet dans le bulletin n^o 87 de la Société des bibliophiles de Guyenne.

COMMUNICATIONS. — M. Jean Secret signale dans un ouvrage de Raymond Oursel, *Les pèlerins du Moyen Age* (Paris, Fayard, 1963), la reproduction, p. 182, d'une gravure populaire du XIX^e siècle représentant saint Géry en prière au tombeau de saint Front ; cette gravure est conservée à la bibliothèque du Musée des Arts décoratifs.

M. Maurice Lantonnat nous a fait parvenir un plan de situation et six photographies se rapportant à des éléments de sculpture romaine qui se trouvent dans les caves de la Manutention à l'ancien Evêché, caserne Bugeaud à Périgueux. On remarque notamment des pierres moulurées et des fûts de colonne, ainsi que deux clés de voûte sculptées représentant des roses enfermées dans des motifs géométriques.

M. le Président présente un curieux certificat daté de 1868, qu'il destine au Musée militaire de la part de son fils, M. Bernard Secret. Il s'agit d'une attestation en faveur du fusilier Ravot, relative à une médaille instituée par le Souverain Pontife.

M^{lle} Carvès, de Mazamet, nous envoie copie de deux actes de 1622 extraits d'un minutier du notaire Cleyrac, de Domme, actuellement en sa possession. L'un concerne la nomination d'un régent au collège des Augustins de Domme, l'autre est une afferme de la sixième partie d'un filet de pêche.

M^{me} Sadouillet-Perrin a visité récemment à Saint-Pardoux-et-Vielvic deux polissoirs en grès décrits par H. Barrière dans notre *Bulletin* de 1884, p. 378. Ces pièces fort intéressantes semblent menacées de disparition ou de mutilation,

il serait éminemment souhaitable qu'elles soient classées ou inscrites d'urgence au titre des monuments historiques.

M. Secret a relevé dans le dernier n° de *Lectures pour tous*, mars 1969, un article de M. Alain Decaux sur l'énigmatique Gaspard Hauser et sur le séjour à Trélassac de Stéphanie de Beauharnais, épouse du grand-duc de Bade.

M. Becquart rend compte de la réunion organisée à Bordeaux le 22 mars par la Fédération historique du Sud-Ouest, à laquelle il représentait notre Société. Le congrès de la Fédération n'aura pas lieu cette année, il sera confondu avec le congrès national des Sociétés savantes qui se tiendra à Pau du 8 au 12 avril. Quant au congrès de 1970, il aura lieu en principe à Langon les 9 et 10 mai.

Le Secrétaire général a glané dans la presse locale divers textes qu'il communique à l'assemblée : dans *Périgord actualités* — *Moun País*, n° 409 du 15 mars 1969, un article de Raoul Saison (pseudonyme de M^{me} Gardeau) sur le tombeau du marquis de Trans et de ses fils en l'église de Carsac-de-Gurson ; dans *l'Essor sarladais* du 21 mars, l'annonce d'une prochaine vente sur licitation du château d'Argentonnesse, commune de Castels ; dans la *Dordogne libre* du 2 avril, un propos de M. Echo sur Joseph-Louis Vicat, inventeur du ciment, que certains font naître à Périgueux en 1786. M. Becquart a vérifié, dans la *Biographie universelle* de Michaud, que Vicat, s'il fut bien ingénieur des ponts et chaussées à Périgueux en 1809, naquit en réalité à Nevers le 31 mars 1786.

Le catalogue n° 196 de Saint-Héliou offre divers documents susceptibles de retenir l'attention des sociétaires : deux lettres signées de Christophe de Beaumont, 1762 (n° 6600, prix 40 F) ; une collection de billets de part concernant les de Beaumont (n° 6601, 80 F) ; un mémoire de preuves nobiliaires pour les Carbonnières de Saint-Chamassy (n° 6640, 100 F) ; un dossier sur les Du Gastaing (n° 6642, 100 F) ; les preuves de noblesse de François de Jaubert (n° 6691, 200 F) ; un tableau généalogique de la famille de Raimond (n° 6749, 150 F) ; une lettre autographe du marquis Du Mas de Payzac (n° 6887, 60 F) ; un dossier sur la famille du Reclus (n° 6888, 80 F).

M. Becquart a lu avec intérêt le roman que vient de publier notre distinguée collègue, M^{me} Sadouillet-Perrin. Il s'agit de *Cantegret* (le Bugue, Edité. « Ol Contou », 1969), récit régionaliste qui ne manque pas de rappeler les coutumes et légendes du Périgord, encore vivaces vers 1914.

On note dans l'inventaire du chartrier d'Uzes, dressé par M^{me} Suzanne d'Huart (Paris, SEVPEL, 1968), un certain nombre de dossiers relatifs au Périgord : documents sur la famille d'Hautefort, succession de la duchesse d'Hautefort, papiers La Vallière et Pompadour concernant des biens dans la région de Thenon et Montignac. Les *Monuments historiques de la France*, 1968, n° 3, également dépouillés par M. Becquart, publient un court article de M. Froidevaux sur l'incendie du château d'Hautefort.

M. Bernicot nous a fait parvenir une note d'information complémentaire sur Monbazillac ; il reproduit le testament d'Eléazar de Luxe, baron de Capzac, intervenu le 4 décembre 1700.

M. Secret fait circuler deux belles médailles frappées par la Monnaie, l'une en mémoire de Bugeaud avec l'inscription suivante au revers : « ... général avari du soldat, fidèle au parti de l'ordre dans les troubles civils, vainqueur d'Isly, pacificateur par la conquête, par la colonisation, les vaincus après sa mort le nommèrent grand et juste » ; la seconde médaille est consacrée à Maine de Biran (voir le *Bulletin* de 1968, p. 236).

Notre Président a fait l'acquisition d'une carte en couleurs exécutée en 1714 par G. de l'Isle. C'est la « carte du Bourdelois, du Périgord et des provin-

ces voisines », qui présente la curieuse particularité de placer le Périgord noir au Nord de la Dronne.

M. Marcel Secondat entretient l'assemblée de l'actuel immeuble de la Chambre de commerce de Périgueux, autrefois demeure des Aydie puis Hôtel de l'Univers en 1860. Ravagé par un incendie en 1920, cet hôtel de 100 chambres fut fréquenté après 1860 par le Russe Koucheleff qui était en relations suivies avec le marquis de Sanzillon et fit construire le château de la Roche-Beaulieu. Notre collègue, d'après des renseignements fournis par M. Simon, donne de pittoresques détails sur la vie fastueuse que menaient Koucheleff et ses amis de Sanzillon.

M^{lle} Desharats a visité la maison sise au n° 1 de la rue Port-de-Graule à Périgueux. Cet édifice de la première moitié du XVII^e siècle est remarquable par sa porte en arc légèrement bombé surmonté d'un fronton courbe, par son escalier aux marches inégalement réparties dans chaque volée et par sa monumentale cheminée de pierre au 1^{er} étage. Notre collègue signale en outre un cabinet suspendu place du Marché-au-bois : soigneusement appareillé, il s'élève à la hauteur de deux étages mais sa largeur est très faible, de plus il est complètement aveugle.

Enfin M. Secret présente l'église disparue de Lalinde, qui comportait une coupole légèrement ovoïde sur l'avant-chœur et des chapelles latérales des XIV^e et XV^e siècles. L'édifice, quoique fort solide, fut malheureusement sacrifié à la fin du XIX^e siècle pour faire place à l'église actuelle sans intérêt.

ADMISSIONS. — M. et M^{me} Georges BATTUT, 36, rue André-Picaud, Nontron ; présentés par MM. Jardry et Pichardie ;

M. Robert de TESSIÈRES, Blanzac, Le Change ; présenté par MM. Jannez et Secret ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,
N. BECQUART.

Le Président,
J. SECRET.

SEANCE DU JEUDI 8 MAI 1969

PRÉSIDENTE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 38.

REMERCIEMENTS. — M. Robert de Tessières.

EXCURSION. — M. le Président annonce que notre grande excursion de printemps aura lieu le dimanche 8 juin, elle nous conduira à Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert, Varaignes où l'on déjeunera, Bussière-Badil et Saint-Estèphe. La presse donnera en temps utile, comme à l'accoutumée, toutes précisions sur les prix de participation et le programme détaillé de la journée.

CONGRES. — La 127^e session du Congrès archéologique de France s'ouvrira à Agen le 12 mai. Des excursions sont prévues dont une à l'abbaye de Moissac le 18 mai.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Georges Vervnaud, *Oradour-Saint-Genest jusqu'au XVIII^e siècle* (Soudanas-Panazol, Centre impression, 1969) ; don de la Société d'ethnographie du Limousin et de la Marche.

S. Gendry, *Nicolas Rambourg, architecte et sculpteur en Périgord, 1559 ? - 1649* (extr. du « Bulletin » de notre Société, t. XCVI, 1969) ; hommage de l'auteur.

Jean Secret, *Hommage au Dr Charles Lafon* (extrait du même fascicule) ; offert par l'auteur.

Dr Ch. Lafon, *Répertoire des châteaux, moulins, villas, habitations, etc., qui ne portent pas le nom des communes où ils sont situés et qui sont reproduits sur les cartes postales de la collection de la S.H.A.P.*, cahier manuscrit offert par M^{me} Lafon.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — La revue *Découvertes*, n° 14 d'avril-juin 1969, publie une étude de M. Maxime Gorce sur « les signes mnémogramiformes de Saint-Emilion ». Il s'agit d'inscriptions préhistoriques que l'auteur compare notamment avec celles de Lascaux et de la Madeleine.

Dans le *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1967, M. Roblin évoque les titulatures d'églises dépendant de Charroux, placées sous le patronage de saint Sauveur. Il cite Saint-Sauveur de Nontron mais omet Saint-Sauveur-de-la-Lande à Beaulieu.

La *Revue historique et archéologique du Libournais*, t. XXXVII, 1969, n° 131, donne un travail de M.A.-E. Prot sur les Vauthier, potiers d'étain à Libourne puis fondeurs de cloches à Saint-Emilion. Ces artisans exercèrent une grande part de leur activité en Dordogne, où ils livrèrent 280 cloches réparties dans 190 églises.

MM. Louis-René Nougier et Romain Robert, dans le t. XXIII, 1968, du *Bulletin de la Société préhistorique de l'Ariège*, étudient la « scène d'initiation de la grotte de la Vache à Alliat (Ariège) ». Ils passent en revue, à cette occasion, les associations et juxtapositions connues d'anthropomorphes et d'animaux de l'art quaternaire ; c'est ainsi, en ce qui concerne la Dordogne, qu'ils fournissent des notices sur la gravure de Raymond à Chancelade, sur celles des Eyziès, de Pechialet, des Combarelles, de Limeuil, de Laugerie-Basse et de la Madeleine, sur le bâton perforé de Teyjat et sur la scène du puits à Lascaux. MM. Nougier et Robert, soulignant l'électisme et la complexité de l'art quaternaire, concluent fort prudemment sur la difficulté d'interprétation de ces représentations asso-

ciées de l'homme et de l'animal. On note dans le même périodique un article du Dr Koby sur les « rennes » de Tursac, qui lui paraissent être plutôt des daims.

Périgord-magazine, n° 53 d'avril 1969, fournit un utile rappel des huit timbres-poste imprimés depuis 1943, à la gloire du Périgord. La même publication évoque d'autre part les récents incidents qui marquèrent la fin du séjour aux Milandes de M^{me} Joséphine Baker.

On relève dans *Vieilles maisons françaises*, n° 40 d'avril 1969, une lettre de M^{me} de Maleville relative aux effets désastreux d'un « bang », survenu en décembre 1967, sur sa demeure d'Aiguevive à Cénac-et-Saint-Julien.

M. J. Bordes étudie brièvement dans le n° 30 de *Lemouzi*, avril 1969, l'implantation en Limousin de l'Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem. Une commanderie dite « de Périgueux », créée en 1672 au profit de François de Cadolle, seigneur de Campnou, officier invalide blessé au service du roi, englobait les revenus de différents hôpitaux et maladreries répartis dans les diocèses de Limoges, Périgueux, Sarlat, Poitiers et Angoulême. Cette situation évolua en 1692 lors de la création de l'Ordre de Saint-Louis, mais la commanderie de Périgueux survécut quelque temps encore.

COMMUNICATIONS. — M. le Président présente trois livres récents dont il a pris connaissance : *Châteaux fantastiques* de M. Henri-Paul Eydoux (Paris, Flammarion, 1969), où il est brièvement question de Commarque ; *Pujjarrie et autres nouvelles* par M^{me} M. de Larminat (Blois, Grande imprimerie de Blois 1969), récits qui se déroulent en Périgord vert ; *Venise au temps de Casanova* (Paris, Hachette, 1969), dernier ouvrage de notre distingué collègue M. Maurice Andrieux.

M. Secret a relevé dans le catalogue de printemps de la librairie de Sèze d'assez nombreux documents relatifs au Périgord, en particulier des papiers concernant les Cosson de la Sudrie, les Beauharnais, les Moreau de Saint-Martin et les Chantal de Puylimeuil. Les papiers de Beauharnais ont été achetés par les Archives nationales.

Notre Président fait circuler des photographies d'un Christ en ivoire qu'il a remarqué à Saint-Privat-des-Prés, ainsi que celles d'une salamandre sculptée sur une maison à Monpazier. Il signale le mauvais état de trois églises qu'il vient de visiter : Bourg-du-Bost, Saint-Privat-des-Prés et Saint-Avit-Sénieur ; l'inscription de 1140, dans cette dernière, est notamment menacée par suite de l'écartement d'un pilier. M. Secret s'est également rendu à Birou, où il a noté dans l'ancienne chapelle de très intéressantes peintures à sujets profanes.

M. Secret a examiné dans le cimetière de Montazeau une clé de voûte gothique sculptée d'un écu armorié, très épaufré et usé, dont la lecture est difficile. C'est un écu parti qui porte à dextre un coupé avec, en chef, un losangé ou un fretté, et en pointe un croissant ; à senestre apparaissent deux pattes de griffons.

Il existe à l'église de Chassignes, signale encore M. Jean Secret, une clochette liturgique en bronze, de 22 cm de hauteur, qui porte le nom de la paroisse à laquelle elle appartient. Le nom « Chassignes » est suivi de deux fleurs de lys et d'un fleuron, les caractères semblent remonter au XVII^e siècle ; c'est la seule clochette de ce genre que l'on connaisse en Périgord. M. le Président a vu d'autre part chez un particulier une cloche en bronze provenant de Montançais, haute de 30 cm, qui porte sur deux lignes l'inscription suivante :

STE ROCHE ET STA CATHARINA ORA
PRO NOBIS MONTACES 1619

Enfin M. Secret donne lecture d'une note qu'il a rédigée sur trois fragments de statues récemment découverts dans l'église de Bussac. L'un de ces morceaux

porte à la base l'inscription : S. VOURY (probablement saint Valéry). Cette note sera publiée dans notre *Bulletin*.

Le Secrétaire général a correspondu avec M. l'abbé Villette, de Chartres, qui fait des recherches sur les noms de lieux d'Eure-et-Loir et en particulier sur le toponyme « Anet ». Ce nom proviendrait du gaulois « ana », qui signifie « marais » ; M. Villette suggère une étymologie analogue pour le toponyme périgourdin « Ans », mais cela ne semble guère cadrer avec la géographie.

La presse locale, dépouillée par M. Becquart, fournit quelques articles dignes d'attention : M. Secondat donne dans *Espoirs*, nos 231 et 232 de mars et avril 1969, une notice très documentée sur la rue Fournier-Lacharmie à Périgueux ; M. Jean-Louis Galet évoque le référendum de 1851 dans *Périgord actualités — Moult Pays*, n° 414 du 19 avril, puis rappelle ce que l'on sait de la statue de Bugeaud à Alger et du buste de Lagrange-Chancel à Saint-Astier (nos 415 et 416 du même journal). La statue de Bugeaud, ajoute M. Secret, va être attribuée à Excideuil après un séjour à Albertville en Savoie.

Le bulletin n° 63 de la librairie Henri Saffroy offre aux amateurs deux documents d'intérêt périgourdin : une lettre de Fénelon datée du 27 juillet 1705 (n° 6181 du catalogue, prix 580 F), une lettre du maréchal de la Force datée du 27 octobre 1634 (n° 6195, prix 425 F).

M^{me} Marsac a traduit pour nous l'opuscule de M. Aesay signalé à la dernière séance, relatif aux parentés architecturales entre le château de Rastignac et la Maison Blanche de Washington. M. Léon Guthmann, de son côté, d'après une documentation américaine, s'est penché en technicien sur la même question. Il ressort de ces deux communications que les deux édifices semblent inspirés l'un et l'autre d'un modèle commun.

M. Guy Ponceau décrit le portail de l'église de Saint-Sulpice-d'Excideuil, qui comporte une énigmatique inscription. M. Becquart en a tenté le déchiffrement et pense qu'il pourrait s'agir du nom du sculpteur, Mondet Gay ; cette interprétation n'est toutefois qu'à demi-satisfaisante, car il est inhabituel de rencontrer ainsi sur un portail des noms d'artistes.

M. Marcel Secondat a représenté notre compagnie lors de la présentation à l'Office du Tourisme du récent livre de M. Léon Michel, *Le Périgord, le pays et les hommes*. Il souligne les mérites de cet ouvrage que chaque Périgourdin devrait posséder dans sa bibliothèque ; M. le Président s'associe à cet éloge, il a apprécié tout particulièrement la réussite des chapitres consacrés par l'auteur à la psychologie de nos compatriotes.

M. Jean Lassaingne a reçu de son cousin, M. Louis du Cheyron de Beaumont, des renseignements sur deux cavernes sises à Mayac, non loin du château de ce nom, rive droite de l'Isle. Il serait intéressant de tenter l'exploration de ces cavités.

Enfin M. Becquart entretient l'assemblée de l'état de l'opinion publique en Dordogne pendant le mois d'août 1914, à l'aide des rapports quotidiens adressés au Ministre de l'Intérieur par le Préfet d'alors, François Canal. Ces textes seront publiés dans notre *Bulletin*.

ADMISSIONS. — M. Norbert FAURE, 34 ter, rue Turgot, Sartrouville (Yvelines) ; présenté par M^{lle} Mallet et M. Secret ;

M. Raymond DARRICAU, 22, rue Luckner, Bordeaux ; présenté par MM. Becquart et Secret ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,
N. BECQUART.

Le Président,
J. SECRET.

SEANCE DU JEUDI 5 JUIN 1969

PRÉSIDENTE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 32. — Excusés : 3.

FELICITATIONS. — M. René Larivière, nommé correspondant de la Commission d'histoire de la Résistance pour le département de la Dordogne, en remplacement de M. Cros.

REMERCIEMENTS. — M. Christian Joussein, pour le prix offert par notre Société à l'intention de M^{lle} Annie Lafaye, lauréate du XVI^e concours des Jeunes Historiens ; M. Raymond Darricau.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — René Lavergne, *Cornobudens, Cabrioles* (le Bugue, éd. « Ol Contou », 1967) ; hommage de l'auteur. 1789. *Le silence est rompu* (Périgueux, s. d., Cercle départemental d'étude du milieu) ; don de M. Bonnichon.

Six photographies offertes par M^{lle} Desbarats, représentant, l'une le portail de la chapelle de l'ancienne Mission de Périgueux, les cinq autres une croix de consécration et des vestiges de fresques à Chancelade.

Une photographie donnée par M. Lafille, reproduisant une sculpture trouvée dans un puits à Saint-André-Allas : c'est l'image assez grossière d'un homme nassé, les jambes baignant dans l'eau.

Extrait d'un n^o récent de la *Semaine religieuse de Cahors*, relatif à une exposition d'ouvrages précieux actuellement visible au Musée d'art sacré de Rocamadour ; don de M. l'abbé Grillon par l'intermédiaire de M. Bouchereau. On note parmi les livres exposés un *Rituel du diocèse de Cahors*, imprimé à Périgueux vers 1503 par Jean Carant.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Le Secrétaire général a noté dans le n^o 45 de *Sites et monuments*, janvier-mars 1969, un rappel par M. Louis Durand des dommages subis récemment par le patrimoine artistique du Périgord.

Le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. 90, 1968, poursuit la publication du travail de M. Louis-Daniel Denoix sur la vicomté de Turenne aux XIV^e et XV^e siècles. Le même fascicule rend compte d'une excursion faite en septembre 1968 dans la région d'Excideuil et donne une notice nécrologique sur le D^r Cheynier, rédigée par M. Couchard.

Le *Bulletin de la Société préhistorique française, comptes rendus des séances mensuelles*, t. 66, n^o 3 (mars 1969), présente une importante thèse récemment soutenue par M^{me} M.-C. Cauvin, « les industries post-glaciaires du Périgord jusqu'au début de l'Age du Bronze », et publie une note de M. Jean-Philippe Rigaud sur la stratigraphie du gisement du Flageolet - 1 à Bèzenac. On relève au n^o 4 du même périodique (avril 1969) deux articles de M. Raoul Daniel : l'un présente la grotte de Malbarrat aux Eyzies, l'autre apporte des précisions sur le « remplissage archéologique » de la grotte de Liveyre à Tursac.

Le n^o 18 du *Bulletin de la Société des amis de Montaigne*, avril-juin 1969, apporte comme à l'habitude toute une série d'études de détail sur le philosophe : « La sensation de la vie chez Montaigne et chez Jean-Jacques », par M. Pierre Moreau ; « Authenticité, originalité et imitation littéraire chez Montaigne », par M^{me} Lidia Bote ; « La sagesse gauloise de Montaigne », par M. Edward Rathé ; « Note sur les manuels d'arithmétique au temps de Montaigne », par

M. Jean-Marie Paisse : « Montaigne, J.-A. de Thou et les guerres de religion », par M. Marcel Françon.

COMMUNICATIONS. — M. le Président a entrepris le classement des estampes léguées à notre compagnie par le regretté Joseph Saint-Martin, il fait circuler quelques spécimens de cette précieuse collection. M. Secret donne également lecture d'une délibération prise en 1806 par le Conseil municipal de Périgueux pour l'érection d'un monument triomphal en l'honneur de Napoléon : l'essentiel de ce document fort curieux, déjà signalé en 1913 par Robert Villepelet, a été publié au t. XI de notre *Bulletin*, p. 249.

M. Beequart a glané dans la presse locale deux articles dignes d'attention : *Périgord actualités* — *Moun País*, n° 419 du 24 mai, signale la découverte à Aubas de différents vestiges gallo-romains ; notre collègue M. Secondat retrace dans le n° 233 d'*Espoirs*, mai 1969, l'histoire de la rue Lachambeaudie à Périgueux, ainsi dénommée en 1908 et disparue en 1947 par aliénation en faveur d'Electricité de France.

M. le Colonel Landry a relevé dans un journal de Tarbes une notice sur Bernard Launes, frère du maréchal, duc de Montebello, qui aurait été curé de Sourzac en 1816-1817. Cette information n'est pas confirmée, précise M. Beequart, par les *Calendriers* de la Dordogne des mêmes années, qui n'indiquent pas le nom du curé de Sourzac.

M. Jean Secret donne lecture d'une intéressante lettre de Pellissier, avocat au Parlement de Paris, qui lui a été prêtée par M. de Chalup-Cosnac. Il y est notamment question des boues de Panasson et des prisons du Bugue au XVIII^e siècle.

M. Bernicot nous a fait parvenir de Saint-Nexans des notes sur la famille de Laval. Le Secrétaire général a relevé, de son côté, dans le catalogue n° 197 de Saint-Héliou, quatre documents relatifs au Périgord : un dossier de preuves de noblesse concernant la maison de Saint-Astier des Bories (n° 7306, prix 250 F) ; un dossier sur les Guiraud, 1716 (n° 7307, 60 F) ; un blason peint en 1788 aux armes de la famille de la Rigaudie (n° 7308, 100 F) ; un dossier sur les Chaumont de la Batut (n° 7309, 60 F).

M^{me} Marsac retrace la carrière du comte Jean Boudet (1769-1809), général de division né à Bordeaux mais domicilié à Lamonzie-Saint-Martin.

M. Ponceau a étudié une maison de Périgueux sise rue du Pavillon, dans le quartier Saint-Georges ; elle est intéressante par ses façades Nord et Ouest et par ses deux belles cheminées ; notre collègue pense qu'elle aurait appartenu à la famille de Bonal.

Enfin M. Beequart entretient l'assemblée du rôle joué au Bugue en 1782 par un Comité perpétuel du bien public, recruté parmi les directeurs des ateliers de charité et désigné par la communauté des deux paroisses du Bugue. Cette institution originale, remarquable à plus d'un titre, semble avoir été animée par Pellissier de Barry, juge de la baronnie de Limeuil ; elle fera l'objet d'une étude que publiera notre *Bulletin*.

ADMISSIONS. — M. G. DELAGE, maire de Varaignes ; présenté par MM. Pichardie et Secret ;

M^{lle} Nicole DELAGE, institutrice à Douville ; présentée par M. Beequart et M^{me} Marsac ;

M^{me} A. DESTOUP, 2 bis, résidence Lacharmie, rue Fournier-Lacharmie à Périgueux ; présentée par M. Secret et M^{me} Villepontoux ;

M. et M^{me} Robert FAVEREAU, 48, avenue du Général-de-Gaulle, Coulounieix-Chamiers ; présentés par MM. Ponceau et Secret ;

M. Michel MAUREAU, instituteur à Beaugard-et-Bassac ; présenté par MM. Bouchereau et Coq ;

M. Jacques TRUFFIER, route de Villars, Nontron ; présenté par MM. Perrard et Secret ;

M. P. TURQUET, 15, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, Périgueux ; présenté par MM. Becquart et Secret ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

ÉGLISES ET CHAPELLES PÉRIGOURDINES DISPARUES

d'après la Carte de BELLEYME

SUITE ET FIN

PERIGUEUX (15)

Seules les églises *extra muros* sont indiquées. Ce sont :

Sainte-Claire (emplacement des abattoirs actuels). Couvent des Clarisses fondé en 1293.

Saint-Hilaire. Eglise paroissiale sur le bord de l'Isle, non loin de l'actuelle place des abattoirs, près du Pont-Neuf.

Saint-Benoit. Eglise du XVI^e s. (actuel Lycée national de garçons.)

Cordeliers. Actuel couvent de la Visitation.

La Mission (XVI^e s.), actuelle Cité administrative.

Sainte-Ursule. Actuellement entrepôts et magasins d'une quincaillerie, rue Wilson, entre la rue Lafayette et la rue Sainte-Ursule.) XVII^e s.

Jacobins. Sur l'emplacement des immeubles dits de Sainte-Ursule, le long de la rue Wilson, face à la Chambre de Commerce.

Saint-Gervais. Chapelle entre Saint-Martin et le Pont de la Cité.

Saint-Martin. Près de l'actuel garage Boscornut, rue Gambetta.

N.D. de la Garde. A gauche en montant la route de Paris, face à l'actuel Grand Séminaire, sur l'emplacement du terrain de sports du Lycée d'Etat féminin.

Eglise Charles. Indiquée par Belleyme comme ruinée, située au Toulon, à 200 m. S.O. du passage à niveau.

PEYZAC-LE-MOUSTIER (23)

La Roque-Saint-Christophe. Ancienne paroisse sur la rive gauche de la Vézère, un peu en amont du pont (alors un bac), dans la plaine, presque au pied de la falaise.

PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT (28)

Le Canet. Eglise paroissiale au bord de la Dordogne, rive droite, à 2.300 m. en aval de Port-Sainte-Foy. (En 1688 l'église

était si petite qu'elle ne pouvait contenir que quarante personnes).

Saint-Avit-du-Tizac. Eglise donnée déjà par Belleyme comme ruinée, à 1 km. N.O. de Port-Sainte-Foy.

PRESSIGNAC-VICQ (22)

Chancelade. A l'E. de Pressignac. ancienne chapelle déjà ruinée au XVIII^e s.

QUEYSSAC (22)

Bredier. Chapelle à 500 m. E. de la Negrie, lieu-dit à 3 km. S.O. de Campsegret. C'était un prieuré grandmontain. Cette identification nous avait échappé dans notre travail : *Les prieurés grandmontains du diocèse de Périgueux, B.S.H.A.P., 1955, p. 107.*

RIBERAC (14)

Le Chalard. Prieuré à 1 km N. de Ribérac, sur la rive gauche de la Dronne, en aval du pont, derrière l'ancienne station ferroviaire.

ROUFFIGNAC (23)

Saint-Roch. Chapelle à 500 m. O. du bourg de Rouffignac, au N. du château du Cheylard.

SAGELAT (30)

Fonlgaufier. L'église abbatiale était à 400 m. N.-N.O. de Sagelat. C'était celle d'un couvent de moniales bénédictines.

SAINT-AMAND-DE-COLY (23)

Drouille. A 3.000 m. O.-S.O. de Saint-Amand. C'était un rectangle de 10 m. sur 5. Cf. A. Carrier, *La Chapelle de Drouille, B.S.H.A.P., 1892, p. 64.*

SAINT-ANTOINE-CUMOND (14)

Miran. Eglise disparue en 1792. (Les murailles menaçaient ruine en 1688).

Saint-Antoine. Siège d'une commanderie de l'Ordre des Antonins qui a presque entièrement disparu. (*B.S.H.A.P., 1922, p. 117.*) Cf. Jean Secret, *Les églises du Ribéraçois, p. 141.*

SAINT-AQUILIN (15)

Grand Boisset. Ce prieuré grandmontain était à 1 km. S.E. de Saint-Aquilin. Cf. Jean Secret, *Les prieurés grandmontains du diocèse de Périgueux, B.S.H.A.P., 1955, p. 107.*

SAINT-ASTIER (15)

Chapelle Saint-Astier. A 2.000 m. N.O. de Saint-Astier. Il en reste quelques morceaux très retouchés. Travée de 5 m. sur 5 dévouâtée, avec des colonnes engagées (XII^e s.) sectionnées au XV^e s. pour recevoir à pénétration une retombée de voûtes. Au début du XIX^e s., de Mourcin y vit encore « la naissance d'une voûte » et crut voir dans les murailles un petit appareil gallo-romain (*B.S.H.A.P.*, 1877, p. 386).

SAINT-AVIT-SENIEUR (29)

Saint-Sernin-des-Fossés. Annexe paroissiale au S.-S.O. de Saint-Avit; déjà ruinée au XVIII^e siècle. Belleyme ne signale pas l'antique église de *Sainte-Marie-du-Val*, dont rien ne subsiste.

SAINT-CERNIN-DE-LA-BARDE (22)

Sainte-Luce. L'église était à 800 m. E.-N.E. de Saint-Cernin. C'était un prieuré à la collation de l'abbaye de Brantôme.

Le Poujol. L'église était à 2 km. E.-S.E. de Saint-Cernin.

SAINT-CERNIN-DE-REILHAC (23)

Reilhac. Eglise à 1 km. 5 S.O. de Saint-Cernin.

SAINT-ESTEPHE (3) (au XVIII^e s. Saint-Etienne-le-Droux)

Badeix. Prieuré de Grandmont. A 2.500 m. N.-N.E. de Saint-Estèphe. La chapelle subsiste partiellement, ainsi qu'un réfectoire. Cf. A. de Caumont. *Abécédaire... d'archéologie*, 1853, pp. 43-48, avec 2 dessins de J. de Verneilh; article dans *Bulletin monumental*, t. XVI, p. 416; enfin J. Secret. *Les prieurés grand-montains du diocèse de Périgueux*, *B.S.H.A.P.*, 1955, p. 107.

SAINT-GENIES (23)

Pellevezit. Chapelle construite vers 1585, à quelques pas du château de Pelvezi (plan rectangulaire, chapelles latérales. Pas de clocher. Portail à l'O.)

SAINT-GERMAIN-ET-MONS (29)

Pontroumieu. Eglise à 2.400 m. S.-S.E. de Saint-Germain, et à 2.800 m. N.O. de Verdon, sur le Couillou.

SAINT-JULIEN-DE-CREMPSE (22)

Campagnac-de-Cornecul. Eglise paroissiale à 2.300 m. S.-S.E. de Montagnac-la-Crempe et à 2.400 m. E.-N.E. de Saint-Julien.

SAINT-JULIEN-DE-LAMPON (31)

Saint-Georges-de-Mareuil. A la limite est de la commune, à 4.100 m. de l'église, à la limite même du département du Lot. Chœur rectangulaire du XII^e s. voûté d'un berceau plein cintre; nef du XVII^e s. ; clocher-mur à l'O. (Cette église aurait été sous le vocable de Saint-Sernin. *B.S.H.A.P.*, 1884, p. 124).

SAINT-LAURENT-DES-VIGNES (29)

Saint-Sernin-de-Gabanelle. Eglise à 3.300 m. à l'O.-S.O. de celle de la Madeleine à Bergerac, sur le bord de la Dordogne, rive gauche, à 2.200 m. au N.-N.O. de Saint-Laurent-des-Vignes, près du confluent du ru de Saint-Sernin avec la Dordogne.

SAINT-MARCEL-DU-PERIGORD (22)

Sainte-Quitterie. La chapelle était à 400 m. N.-N.E. de Saint-Marcel.

SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE (9)

Saint-Martin-la-Rivière (ou Saint-Martin-le-Petit). A 1 km. N.O. de Saint-Martial. L'édifice existe encore en partie (A ne pas confondre avec Saint-Martin-la-Rivière, *alias* La Roche, près d'Excideuil). C'est une église romane. Cf. description et plan dans J. Secret, *Les églises en Dordogne de l'ancien diocèse de Limoges*, *B.S.H.A.P.*, 1952, p. 264.

SAINT-MARTIN-DE-GURÇON (21)

Plagnac. Était à 1 km. N.O. de Saint-Martin (sur l'ancienne route de Villefranche à Montpon.) Les Minimes avaient fondé ce couvent en 1615, sous l'égide des Foix-Gurçon. Cf. D^r Barbancey, *Plagnac*, *B.S.H.A.P.*, 1898, p. 343. Le rétable, datant de 1714, est conservé dans l'église de Carsac-de-Villefranche.

SAINT-MAYME-DE-PEREYROL (22)

La Pécoulie. Chapelle à côté du manoir de la Pécoulie qui domine la vallée du Vern, à 1.500 m. S.E. de Bordas.

SAINT-MICHEL-L'ECLUSE-ET-LEPARON (14)

Saint-Sicaire. Eglise paroissiale à 3.000 m. S.-S.O. de Léparon. La commune possède encore trois églises : Saint-Michel-l'Écluse, Saint-Martin-du-Bost (aussi appelée Champ-Martin-du-Bos) et Saint-Paul-de-Léparon.

SAINT-PARDOUX-LA-RIVIERE (9)

Prieuré F.O.D. Ce « prieuré » de moniales de l'ordre dominicain était en réalité une abbaye sise au S.O. du bourg au bord de

la Dronne. L'église a disparu, mais certains des bâtiments abbaciaux subsistent. Une partie du cloître a été remontée dans un jardin privé, en plein bourg de Saint-Pardoux. Sur l'histoire de l'abbaye, cf. R. Drouhault, *B.S.H.A.P.*, 1898 et 1899, *passim*.

Saint-Roch. Cette chapelle (dite de la Mothe), était à 200 m. O. de l'église paroissiale, sur la route de Nontron, près de l'actuel cimetière. Elle existait déjà en 1491 (*B.S.H.A.P.* 1884, p. 229) et fut détruite peu après la Révolution (*Id.*, 1899, p. 477). Belleyme ne mentionne pas la chapelle de *Chaumeille*, consacrée à saint Barnabé, siège d'un prieuré dépendant de Solignac, et démolie en 1744 (*B.S.H.A.P.*, 1899, p. 477).

SAINT-PAUL-LA-ROCHE (10)

Beauplas (actuellement Beauplat); était à 4 km. N.-N.O. de Saint-Paul.

Le Temple. Eglise indiquée par Belleyme comme ruinée, à 400 m. N.-N.O. de Saint-Paul.

Sainte-Radegonde. Chapelle ruinée depuis 1793 à Pontfermier, à 4.000 m. au N.O. du bourg, sur le bord de la Valouze. Faisait partie d'une abbaye dont les bâtiments sont devenus une maison particulière. Belleyme n'y indique pas de chapelle. Cf. de Laugardière. *B.S.H.A.P.*, 1876, p. 152.

SAINT-PIERRE-DE-COLE (9)

Las Doumarias. A 2.000 m. au N. de Saint-Pierre, petite chapelle au bord de la Côte, sous les ruines de Bruzac. Elle appartenait à une ladrerie. Edifice rectangulaire (4 m. sur 6) dont la façade O. encadrée de colonnes est percée d'ouvertures soutenues par dix colonnettes hexagonales. La voûte a disparu. (XVII^e s.).

SAINT-POMPON (30)

Bedeau. A 2.000 m. E. de Saint-Pompon, chapelle de pèlerinage encore utilisée.

SAINTE-RADEGONDE (29)

Roquépine. A 1.200 m. N. de Sainte-Radegonde, près du carrefour des routes de Beaumont-Castillonès et Issigeac-Villeréal.

SAINT-ROMAIN - SAINT-CLEMENT (10)

Le Prieuré. Sur la rive gauche de la Côte, à 200 m. au N. de Saint-Romain. (Ce pourrait être le prieuré Saint-Léonard de Jauvenc, attesté en 1192 et cité par *Les Antiquités de Vésone*. I. p. 253).

SAINTE-SABINE (29)

Saint-Germain-de-Boisse. Eglise à 2.000 m. O.-S.O. de Sainte-Sabine. Cf. Testut, *La petite ville de Beaumont...*, II, p. 405.

Le Bel. Eglise à 3 km. N.O. de Sainte-Sabine (2 km. E. de Faurilles). Édifice désaffecté, vendu et démoli après la Révolution. Cf. L. Testut. *Note sur les deux anciennes paroisses du Bel et du Pic*, B.S.H.A.P., 1921, p. 315; et *La petite ville de Beaumont...*, II, p. 411.

SAINT-SAUD-LA-COUSSIÈRE (3)

La Chapelle-Verlaine. A 4 km. N.-N.O. de Saint-Saud.

Peyrouse. C'était l'une des quatre abbayes d'hommes de l'ordre cistercien en Périgord. Il n'en reste que quelques rognons de murs, à 6 km. S.-S.E. de Saint-Saud.

SAINT-SULPICE-DE-MAREUIL (9)

Chapelle anonyme à 100 m. S. de l'église paroissiale. D'après Brugière, elle était dédiée à Notre-Dame. Détruite pendant les guerres de religion, elle avait été reconstruite au XVII^e s. par les de Maillard, seigneurs de la Faye, qui y avaient leur sépulture.

SALIGNAC-EYVIGUES (23)

Toulgou. A 2 km. S.-S.O. de Salignac, église disparue non indiquée par Belleyme, mais indiquée comme ruinée par Cassini. B.S.H.A.P., 1938, p. 187).

N.B. — Pour le prieuré de *La Veysière* qui fut aux Templiers (non signalé par Belleyme, Cf. B.S.H.A.P., 1945, p. 105 et 1949, p. 187. Pour la *chapelle des Croisiers*, Cf. B.S.H.A.P., 1949, p. 188.

SARLANDE (10)

Chapelle anonyme, à 2.500 m. N.-N.O. de Sarlande, entre Mériol et Bonnefoussie.

SARLAT-LA-CANEDA (23)

Chapelle anonyme. Au N.E. de la ville, dans le faubourg de la Bouquerie vers le chemin de la Croix d'Alon. C'est l'actuelle chapelle N.D. de Bon Rencontre, qui fut bâtie en 1699 par les soins de Pierre de Maraval. Elle succédait à une « mauvaise petite et étroite chapelle ». J. Valette, *La continuation de la chronique de Tarde*, 1957, p. 47.

Bonnefont (30). Eglise donnée par Belleyme comme ruinée. A 4.500 m. S.-S.O. de Sarlat, près du château ruiné de Bonnefont, à côté de la voie ferrée, non loin d'un lieu-dit Boutifard. Bouf-

fanges donne cette église comme celle d'un prieuré de femmes. En 1260, Hélène de Vigier lègue 12 deniers *fratribus de Bonne-fonte* (*B.S.H.A.P.*, 1895, p. 114). C'est un rectangle de 15 m. sur 8, aux murs épais, bien appareillés, avec des contreforts plats, de la fin du XII^e s. Baie à l'O. Traces d'un berceau brisé souligné par une imposte en quart de rond ; portail au N. de la nef, avec deux voussures plein cintre.

Campagnac-l'Evêque. A 5 km. N.-N.E. de Sarlat. C'était une église paroissiale.

SARLIAC-SUR-L'ISLE (16)

Le Chaslard. Prieuré disparu à 1 km. N.-N.E. de Sarliac.

Giroux. Chapelle à la sortie N.-N.E. de Sarliac, près de l'ancien moulin de Sarliac et du « Port de la gabare ». N'existe ni sur la carte de Bellevue ni sur celle de l'Etat-Major (Relevée par nous sur un plan inédit du XVIII^e s., conservé dans l'iconothèque de notre Société).

SAUSSIGNAC (28)

Saint-Germain. Chapelle à 2 km. S.O. de Saussignac.

SAVIGNAC-LES- EGLISES (16)

Saint-Christophe. La ruine de cette église paroissiale, qui dépendait de Tourtoirac, existe encore au N.O. du bourg. Le chœur carré (XII^e s.) est voûté d'un berceau plein cintre ; clocher-mur (XIV^e s.) sur l'arc triomphal. Cf. *B.S.H.A.P.*, 1953, p. 159.

Saint-Laurent. Prieuré de Saint-Laurent-des-Combes, à 100 m. S.-S.O. du bourg.

SCEAU-SAINT-ANGEL (9)

La Pouyade. Chapelle gothique, dans un pré, à deux pas du château de La Pouyade, (800 m. O. de l'église de Saint-Angel), aujourd'hui chapelle funéraire de la famille de La Barde.

SERGEAC (23)

Chapelle de Mallard. A 4.000 m. S.E. de Sergeac (2.500 m. N.O. de Tamniès).

Commanderie. A l'est de l'église actuelle. Elle était à 500 m. E. de Sergeac, au lieu-dit Labatut.

SIGOULES (29)

Pertus. Eglise à 1.400 m. S.-S.O. de Sigoulès.

SJORAC-DE-RIBERAC (15)

Saint-Louis. D'après le P. Carles, cette chapelle datait de 1607.

SIREUIL

Au château de *Comarque* existe la ruine d'une chapelle romane dont subsiste le chœur rectangulaire (XII^e s.) et un clocher-mur du XVII^e s. à trois baies campanaires. Non indiquée par Belleyme.

TERRASSON-LA-VILLEDIEU (16)

Hermitage. C'était l'hermitage de Saint-Sour, à 1 km. à l'O. de Terrasson, sur la colline dominant la rive gauche de la Vézère, un peu en amont du château de Gaubert.

THIVIERS (10)

Saint-Paul. Chapelle à 200 m. à l'O. de Thiviers. Elle a disparu lors de la construction, vers 1870, du couvent des sœurs de Treignac qui reçut un orphelinat et un pensionnat.

TOCANE-SAINT-APRE (15)

Saint-Apre. Eglise paroissiale à une centaine de mètres S.O. de l'église actuelle de Tocane, sur la place, non loin du vieux logis à échauguettes qui est le reste d'un prieuré. L'édifice était en assez mauvais état en 1688.

N.B. L'église actuelle de Tocane est moderne. L'ancienne était au N.E. de l'actuelle. En 1853, elle avait une nef gothique de deux travées, un avant-chœur sous coupole et une abside demi-circulaire.

TRELISSAC (25)

Septfons. Prieuré dont il ne reste de la chapelle qu'une crypte voûtée d'ogives, dans une ferme, au N.O. du château de Sept-Fonts, et à 3.800 m. au N.O. de Trélissac.

N.B. L'ancienne église paroissiale de Trélissac existe encore, presque intacte, dans le parc du château. *B.S.H.A.P.*, 1946, p. 157.

TREMOLAT (29)

Saint-Hilaire. Eglise paroissiale de Trémolat à l'O. de l'église monastique (Saint-Nicolas), dans l'actuel cimetière. Nef romane, voûtée d'un berceau plein cintre ; chœur carré du XVI^e s., voûte d'ogives, façade O. à clocher-mur avec un portail roman. Elle vient d'être restaurée.

TURSAC (23)

Fonpérines (ou *Fontpeyrine*). Chapelle de pèlerinage à 1.200 m. E.-N.E. de Tursac.

La Madeleine. Chapelle actuellement ruinée sur le bord de la Vézère, rive droite, en aval du château de Marzac, près du château de La Goudélie et au-dessus du gisement préhistorique de la Madeleine. Elle était donnée comme de la fin du XV^e s. par D. Peyrony, *La Madeleine*, Paris, 1928, p. 10. Petit édifice rectangulaire voûté d'ogives, juché sur une terrasse troglodytique de la falaise. (XVI^e s.).

VANXAINS (14)

Saint-Pierre. Chapelle à 1.500 m. O. de Vanxains.

VERGT (22)

Saint-Jean-de-Vern. Eglise paroissiale *intra-muros*, vers le sud du bourg. Elle était à peu près sur l'emplacement de l'église actuelle.

Sainte-Marie-de-Vern. Eglise paroissiale démolie en 1833, à la sortie N. du bourg, entre les routes de Périgueux et de Salon.

VEYRINES-DE-DOMME (30)

Notre-Dame. La chapelle était à 1.800 m. à l'E. du bourg de Veyrines, non loin du château ruiné de Chignac (ou Signac).

VITRAC (30)

Veysière. Prieuré, à 2200 m. N.O. de Vitrac. Il reste encore, de cet édifice grandmontain, deux travées de 5 m. sur 5, dont l'une est voûtée d'ogives (fin du XII^e s.) Cf. J. Secret, *Les prieurés grandmontains du diocèse de Périgueux*, B.S.H.A.P., 1955, p. 107 sq.

Jean SECRET.

TABLE

Le nom de la commune est donné après le nom de l'église

- Aillac, Molières.
 Andrivaux (Les), Chancelade.
- Babirot, Orliac.
 Badeix, Saint-Estèphe.
 Beauplas, Saint-Paul-la-Roche.
 Beauronne, Chancelade.
 Bedeau, Saint-Pompon.
 Bel (Le), Sainte-Sabine.
 Belaygue, la Gonterie-Boulouneix.
 Belle-Selve, Fleurac.
 Blis, Blis-et-Born.
 Boisset, Saint-Aquilin.
 Bonnefont, Sarlat-la-Canéda.
 Bouleix, Montignac.
 Bourzac, Nanteuil-de-Bourzac.
 Brédier, Queyssac.
 Brenac, Montignac.
 Burée, Bertric-Burée.
- Cadiot, Carlux.
 Campagnac-de-Corneucul, Saint-Julien-de-Crempe.
 Canet (Le), Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt.
 Capelou, Belvès.
 Chalard (Le), Ribérac.
 Chalusset, Jumilhac-le-Grand.
 Chapelle (La), Mauzens-Miremont.
 Chapelle (La) des Champs, la Coquille.
 Chapelle-Verlaine (La), Saint-Saud-la-Coussière.
 Chaslard (Le), Sarliac-sur-l'Isle.
 Chaumeille, Saint-Pardoux-la-Rivière.
- Doumaris, Saint-Pierre-de-Côle.
 Drayaux, Lalinde.
 Drouille, Saint-Amand-de-Coly.
- Faye (La), Jumilhac-le-Grand.
 Faye (La), Léguillac-de-l'Auche.
 Fontgauffier, Sagelat.
 Fontpeyrine, Tursac.
 Fontroubade, Lussas-et-Nontronneau.
- Gabanelle, Saint-Laurent-des-Vignes.
 Gammareix, Belaymas.
 Genève (La), Hautefort.
 Giroux, Sarliac-sur-l'Isle.
- Gleyzedal, Najals-et-Clottes.
 Grézignac, la Chapelle-Grézignac.
- Jalmoutiers, Saint-Vincent-Jalmoutiers.
 Jaurouty, Montpon-Ménéstérol.
- Lenville, Monestier.
 Limejols, Carlux.
 Lussac, Campagne.
- Madeleine (La), Tursac.
 Mallard, Sergeac.
 Moreuil, Saint-Julien-de-Lampon.
 Miran, Saint-Antoine-Cumond.
 Monbayal, Cubjac.
 Moncany, Beaumont.
- N.D. de Pitié, Cercles.
 N.D. du Lac, Calès.
- Pécoulie (La), Saint-Mayme-de-Péreyrol.
- Perlézy, Saint-Geniès.
 Perduceix, Bussac.
 Pertus, Sigoulès.
 Petit-Boisse, Boisse.
 Peyrouse, Saint-Saud-la-Coussière.
 Pic (Le), Naussanes.
 Plagnac, Saint-Martin-de-Gurçon.
 Pontarnaud, Monsec.
 Pont-Roumieu, Saint-Germain-et-Mons.
 Pujol, Saint-Cernin-de-Labarde.
 Pouyade (La), Sceau-Saint-Angel.
 Prieuré (Le), Saint-Romain-Saint-Clément.
- Puyboucher, Cubjac.
 Puymartin, la Chapelle-Faucher.
- Rauzel, Marcillac-Saint-Quentin.
 Reclus (Le), Brantôme.
 Redon-Espic, Castels.
 Reilhac, Saint-Cernin-de-Reilhac.
 Retounette (La), Archignac.
 Rive (La), Montignac.
 Roquépine, Sainte-Radegonde.
 Roque-Saint-Christophe (La), Peyzac-le-Moustier.
- Saint-Apre, Tocane-Saint-Apre.
 Saint-Avit, Cadouin.

- Saint - Avit-de-Fumadières, Bonneville-
 et Saint-Avit-de-Fumadières.
 Saint-Avit-du-Tizac, Port-Sainte-Foy-
 et-Ponchapt.
 Saint-Cernin-des-Fossés, la Bouquerie.
 Saint-Christophe, Monbazillac.
 Saint-Christophe, Savignac-les-Eglises.
 Sainte-Claire, Eyzerac.
 Sainte-Colombe, Douville.
 Saint-Florent, Clermont-de-Beauregard.
 Saint-Georges, le Caux-et-Bigaroque.
 Saint-Germain, Saussignac.
 Saint-Germain-de-Boisse, Sainte-Sabine.
 Saint-Hilaire, Trémolat.
 Saint-Jacques, Chalagnac
 Saint-Jean-de-Cous, La Mothe-Montra-
 vel.
 Saint-Laurent, Savignac-les-Eglises.
 Saint-Laurent-de-Gogabaud, Condat-sur
 Trincou.
 Sainte-Luce, Saint-Cernin-de-Labarde.
 Saint-Mandé, Celles.
 Sainte-Marie-du-Sel, Eglise-Neuve-de-
 Vergt.
 Sainte-Marie-du-Val. Saint-Avit-Éé-
 nieur.
 Saint-Martin-la-Rivière, Saint-Martial-
 de-Valette.
 Saint-Martin-la-Roche, Excideuil.
 Saint-Meyme - de - Rozan, Mauzac-et-
 Saint-Meyme-de-Rozan.
 Saint-Pardoux-de-Feix, Brantôme.
 Saint-Paul, Thiviers.
 Saint-Paxens, la Mothe-Montraval.
 Saint-Pierre, Vanxains.
 Saint-Pierre-ès-Liens, Notre-Dame-de-
 Sanilhac.
 Saint-Priest, Mareuil.
 Sainte-Quitterie, Saint-Marcel-du-Péri-
 gord.
 Sainte-Radegonde, Saint-Paul-la-Roche.
 Saint-Raphaël, Meyrals.
 Saint-Sébastien, Bouteille-Saint-Sébas-
 tien.
 Saint-Sicaire, Saint-Michel-l'Écluse-et-
 Léparon.
 Salles, Cadouin.
 Salvétat (La), Cadouin.
 Sanilhac, Notre-Dame-de-Sanilhac.
 Sauvatat-Grasset (La), Douville.
 Sept-Fonts, Trélissac.
 Servat, Léguilhac-de-Cercles
 Sigoniac, Molières.
 Temple (Le), Saint-Paul-la-Roche.
 Temple-de-l'Eau (Le), Cherveix-Cubas.
 Toulgou, Salignac-Eyvignes.
 Trape (La), Condat-sur-Trincou.
 Tresseyroux, les Lèches.
 Veyssière (La), Salignac-Eyvignes.
 Veyssière, Vitrac.
-

APERÇU SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE A MUSSIDAN PENDANT LA RÉVOLUTION ET LE 1^{er} EMPIRE

En 1788, après la mort de Vergennes, la situation de la France se révèle, du point de vue de la politique extérieure, meilleure qu'elle n'a jamais été. La paix semble fondée, mais la situation intérieure rend cette paix particulièrement précaire. Les troubles de l'année 1787 ont ruiné en peu de temps l'œuvre du dernier règne. Cette paix politique due à un certain équilibre français présente, toutefois, un caractère positif. Elle ne paraît pas faite seulement du silence des vaincus et de l'affirmation de notre force. Elle est supportée par une œuvre d'influence française qui depuis plus d'un siècle répand nos mœurs, nos arts, notre langue dans toute l'Europe ; en 1783, l'année du traité de Versailles, l'Académie de Berlin met au concours cette question : « Qu'est ce qui a rendu la langue française universelle ? » La langue française, en effet, depuis un siècle et demi, remplace le latin comme langue internationale. Toute la diplomatie parle français, toutes les élites nationales s'expriment dans notre langue, et l'on sait la pureté de style de notre principal ennemi : le roi de Prusse. L'extraordinaire succès de notre littérature classique, servi par une langue « humaine », séduit tout l'ancien monde. De la Russie à l'Espagne, les règles classiques ordonnent l'activité littéraire. Voltaire, le grand « voyageur de commerce » de l'esprit français, séjourne à la cour de Berlin, Diderot à celle de Saint-Petersbourg. Rousseau influence Kant : « il n'y a plus, dit Rousseau qui le déplore, aujourd'hui de Français, d'Allemands, d'Espagnols, d'Anglais même, il n'y a plus que des Européens ». En même temps qu'il a équilibré l'Europe, notre pays l'a civilisée. Un joli cadre, en vérité, que toute cette « magistrature », selon le mot de de Maistre, qu'exerce la France sur l'Europe d'alors. Mais à l'intérieur de ce cadre, peut-être parce que les philosophes méconnaissent cette vérité que l'instruction est le droit de tous, le tableau possède des couleurs et des formes bien tristes.

L'ouvrier, avoue l'un de ces libres penseurs, ne doit apprendre qu'à manier le rabot et la lime. Les gens considèrent le régent, l'instituteur d'alors, comme un domestique. Cet être courageux loue ses services dans les foires. Les notables du village concluent bien un marché avec lui, mais le métier ne

nourrit pas son homme et pour faire vivre les siens, à une époque sans allocations familiales, ce « magister » exerce d'autres métiers. Il taille des costumes, répare des chaussures, joue du violon dans les mariages. Quelquefois, il chante à l'église, fait le sacristain, sonne l'angélus. A dire vrai, le bagage intellectuel de ce pauvre hère ne pèse pas lourd. Souvent disgracié de la nature, incapable de manier la charrue de bois, il se résigne à ces humbles fonctions de pédagogue. Pour réussir à un examen fort simple, le candidat chante devant les notables, montre sa superbe écriture et pour enlever les suffrages, parfois « il paie vin et eau de vie ». Ces maîtres d'école ne forment pas un personnel régulier. Certains ont de 16 à 17 ans à peine, beaucoup à l'inverse ont la tête chenue. Quand ils meurent, leur veuve peut leur succéder. En général, on les appelle : « régents abécédaires » ; tel n'est que régent écrivain, tel autre ajoute à ce titre celui d'arithméticien. Les plus savants s'intitulent pompeusement « régents latinistes ». D'aucuns s'affublent sans vergogne du nom de Cicéron. Ils reçoivent, pour la plupart, des secours de leurs élèves qui leur versent, suivant les localités, de 10 à 30 sols par mois. Au temps de Tourny, dans toute la Guyenne, la vie devenant plus chère, les régents demandent une augmentation : il n'en faut pas davantage pour que le public des campagnes leur tourne le dos tout à fait. L'on va disant : « Ces régents sont plutôt inutiles dans nos campagnes, en apprenant à écrire aux enfants des paysans, ils en font de mauvais praticiens, des sergents et autres vauriens de cette espèce qui auraient été propres pour la culture des terres et que la politique rend fainéants, chicaneurs et sangsues du peuple. »

Avec un tel enseignement, si rudimentaire, l'ignorance du peuple apparaît quasi-générale en France.

Pour parler avec vérité, nul n'a l'ambition d'apprendre. Bien peu de gens savent lire et écrire. Dans le Bourbonnais, il n'y a pas une personne sur vingt qui, le jour de son mariage, puisse signer son nom. Dans l'Auvergne, dans le Limousin, dans la Manche, en Bretagne on ne trouve pas une école dans vingt villages. Dans un grand nombre de cantons, les laboureurs ignorent le nom de leur roi. Routiniers, arriérés, les Français des campagnes et de certaines villes croient aux sorciers, aux charlatans, aux diseurs de bonne aventure. Très souvent les bourgeois ne manifestent pas plus que le peuple le désir de faire instruire leurs héritiers; c'est ainsi que Mathieu Molé écrit dans ses souvenirs : « En 1793, j'avais 12 ans et toute mon instruction se bornait à savoir lire. On m'avait donné successivement plusieurs précepteurs, mais j'opposais à leur zèle une

paresse trop opiniâtre pour qu'il leur fût possible de la vaincre ; d'ailleurs, mon père et ma mère, incessamment occupés des moyens de sauver leur vie et, s'il était possible, une partie de la fortune de leurs enfants, prêtaient peu d'appui à ceux auxquels ils avaient confié mon éducation ».

L'instruction publique à Mussidan, avant la Révolution

Délaissée par le pouvoir royal, l'éducation des masses populaires, abandonnée à l'initiative privée, échappe à des règles officielles bien précises.

Dans le Périgord, il existe bien un collège de Doctrinaires à Périgueux, mais à la veille de 1789, Bergerac n'a point d'établissement d'instruction ; on enseigne la langue latine dans deux couvents de cette ville. Cette éducation — très bornée — se révèle exclusive : l'on n'y admet pas les protestants. Dans ce domaine, Brantôme n'a rien à envier à Bergerac, elle se déclare dépourvue de régent pour enseigner les humanités et les quatre règles à la jeunesse.

Le cahier de doléances du Tiers-Etat du Périgord demande à l'article 19 « un plan uniforme pour l'éducation de la jeunesse, et un prix à celui qui proposera le meilleur. » Au milieu de tout ce marais où s'enlise l'esprit, de petits îlots verdoyants et fertiles surgissent, font apparaître l'ensemble encore plus laid, mais permettent également de penser qu'en matière d'instruction du peuple, l'on peut créer quelque chose de valable, c'est-à-dire de recevable devant le tribunal de l'histoire.

Mussidan, à l'aube de la Révolution, réalise un tel espoir, par la présence dans ses vieux murs d'un collège excellent. Pourquoi donc Mussidan ? Cette cité possède-t-elle des caractéristiques spéciales ? Les Mussidanaïses sont-ils plus évolués que leurs voisins ?

D'abord, et cela date du 13^e siècle, Mussidan détient le privilège d'être une ville entourée de murailles et ayant une municipalité. Un *vidimus* de 1255 règle les statuts de cette petite cité privilégiée, en fait une ville franche : les habitants, exempts de taille, peuvent avoir une aune (mesure loyale pour le blé et le vin), vendre leurs denrées sans faire offense, moudre où ils voudront, chasser librement, à moins que le gibier ne soit défendu ou en garenne de lapin. Ces coutumes reconnaissent des droits antérieurs, c'est ainsi qu'une donation de 1210 avait été souscrite par plusieurs habitants de Mussidan. qualifiés de « burgenses ».

Ces caractéristiques « locales » s'ajoutent à des traits géné-

raux pour accroître l'esprit d'indépendance des Mussidanais. Cette ville franche fait, en effet, partie de la Guyenne, l'ancienne Aquitaine qui après avoir formé un état indépendant, tour à tour royaume et duché, souvent d'obéissance anglaise, n'a plus d'histoire distincte de l'histoire de France depuis 1472. Au 18^e siècle pourtant, dans cette province sommeille un esprit de particularisme assez vigoureux. D'autre part, le district de Mussidan, la portion de la Dordogne la plus rapprochée de la Gironde, semble avoir en Périgord subi le plus l'influence des idées fédéralistes. Tout au long de notre étude, ce particularisme apparaît, il alimente la querelle de Mussidan avec Montpon dans le désir réciproque de ces deux communes de recevoir le titre de chef-lieu de district, il donne le ton aux discussions des édiles mussidanais avec Lakanal, chargé par la Convention de l'organisation de l'instruction publique en Périgord ; il fait de cette ville franche un foyer de résistance qui sacrifie malaisément aux idées révolutionnaires, ressent toujours une certaine nostalgie du passé, s'oriente difficilement vers une instruction publique essentiellement laïque, réclame ce collège que la Révolution lui a fait perdre.

Qu'est donc cet établissement où les « burgenses » font élever leurs héritiers et le peuple sa progéniture ? Ce collège dont la fondation remonte à 1750 a pour créateur un prêtre : Robert du Barrail. Cet ecclésiastique sait se procurer les sommes nécessaires pour acquérir une partie de l'emplacement et commencer les bâtiments. Un autre prêtre du nom de Lafon l'aide dans sa tâche. Grâce aux économies réalisées par ces deux professeurs, l'école se maintient jusqu'en 1775. A cette époque, Chaminade, prêtre à Périgueux, en prend l'administration. Aidé de ses frères et de quelques autres ecclésiastiques, Chaminade convertit le « collège royal Saint-Charles » en séminaire sous le titre de « congrégation de Saint-Charles. » Cette appellation honore la mémoire d'un sieur Charles, généreux donateur de sommes considérables pour seconder le fondateur Robert du Barrail. Pour contenir les élèves de plus en plus nombreux, le directeur conçoit le projet d'agrandir le séminaire, il use de son ascendant auprès de Moze, curé de Mussidan, et de Desmartonne, autre ecclésiastique, fils d'un conseiller au Parlement de Rouen, et ces hommes de bonne volonté emploient une partie de leurs biens à l'aménagement d'un établissement dont la façade, de 58 mètres de long, atteste également de la générosité des habitants de Mussidan, participants bénévoles aux dépenses.

A la Révolution, dans le séminaire redevenu collège, cinq maîtres et répétiteurs enseignent la lecture, l'écriture, la gram-

maire française, la grammaire latine et la rhétorique à 70 pensionnaires et à un grand nombre d'externes (il n'y a qu'une seule bourse dont on ne connaît ni l'origine ni la destination spéciale). La municipalité fournit un local, à la condition que les enfants de la ville reçoivent gratuitement cet enseignement, payé 360 francs par an par les internes

Mussidan scolaire et la Révolution

La population de la petite cité et son collège ont fêté leurs noces d'argent en 1775; vraisemblablement, elles ne célébreront pas leurs noces d'or. Un décret des 13 et 19 février 1790 supprime les congrégations religieuses, provisoirement l'on maintient le régime des « maisons chargées de l'éducation publique », mais le 18 août 1792, l'Assemblée législative décide qu'aucune partie de l'enseignement public ne continuera d'être confiée à aucune des maisons des « ci-devant congrégations » d'hommes et de filles. Les corporations séculières, les collèges qui n'exigeaient pas de vœux de leurs membres disparaissent. La Constituante, en établissant la constitution civile du clergé, avait déjà prescrit le serment civique. Le décret du 17 avril 1791 n'autorisait les professeurs à continuer leur enseignement, qu'après avoir prêté le serment civique. La Législative, par son combat à mort contre les congrégations religieuses et les collèges de religieux, sonne le glas de l'enseignement tel que l'avait forgé l'Ancien Régime. Condorcet essaye sans succès de créer un corps enseignant sans contrôle, puis la Convention, dans un projet qui reproduit en ses parties essentielles celui de Condorcet, déclare pour la première fois que les personnes chargées de l'enseignement dans les écoles primaires s'appelleront « instituteurs ».

En juin 1793, le comité d'instruction publique semble vouloir aboutir : un nouveau projet dû à la collaboration de Daunou, de Sieyès et de Lakanal prévoit une école par 1 000 habitants. Il y aura des écoles de garçons et des écoles de filles, avec un instituteur et une institutrice, mais ce n'est que lorsque Lakanal devient président du comité d'instruction publique et présente un nouveau projet voté le 27 brumaire an II (17 novembre 1794), que les textes reçoivent un commencement d'exécution. Le nouveau texte prévoit deux catégories d'écoles primaires : garçons et filles. Les maîtres, élus et surveillés par un comité d'instruction, toucheront des traitements de 1 000 et de 1 200 francs (annuels). Ils enseigneront la lecture, l'écriture, la déclaration des droits, la constitution, les éléments de la gram-

naire, le calcul simple, l'arpentage, les notions d'histoire naturelle, la récitation des chants héroïques.

A Mussidan, la Révolution a bien détruit le collège, mais de 1792 à 1795, rien ne l'a remplacé, les bâtiments, très vastes et inhabités, servent de maison commune ou de dépôt ; ils dépérissent, quand le 24 floréal an III, Lakanal, chargé par la Convention de l'exécution des lois sur l'instruction publique, écrit à Périgueux : « Citoyens, la liberté s'appuie sur l'instruction, je suis chargé de son organisation dans votre département. La Convention nationale exigera de moi un compte sévère. Le compte que j'aurai à lui rendre se compose de vos travaux autant que des miens. Vous partagerez donc la responsabilité qui pèse sur ma tête, responsabilité que j'assumerai. Dans ma mission, ou la liberté s'affirmera par nos communs efforts, ou elle rétrogradera par notre coupable négligence. Je remplirai mes devoirs. Remplissez les vôtres. J'exige de ce moment, de votre part, la correspondance la plus active. Je vous salue en père. »

Un arrêté suit bientôt cette lettre. On y lit : « Dans les grandes communes où la population est très pressée, les administrations de district réuniront les élèves dans le même local, autant que le lieu de l'enseignement et les convenances pourront le permettre aux instituteurs primaires, afin qu'ils puissent se partager les divers objets d'instruction d'après les goûts et les connaissances de chacun d'eux, et ce, sous la direction et surveillance du jury d'instruction publique. Les administrations de district sont autorisées à réduire dans les lieux où la population est très pressée, le nombre des écoles primaires, pour en établir un plus grand nombre dans les communes rurales où la population est très dispersée, pourvu toutefois que le total des dites écoles n'en offre qu'une par 1 000 habitants, à la portée de tous les enseignés, sans aucune augmentation de dépenses. »

Une deuxième lettre, sous forme d'arrêté, datée également du 24 floréal an III, s'applique cette fois exclusivement à Mussidan. « Lakanal, représentant du peuple, chargé par la Convention de l'exécution des lois pour l'instruction publique, arrête ce qui suit : Article 1^{er} : L'administration du district de Mussidan, département de la Dordogne, fournira dans le délai de deux décades, le tableau des demandes formées sur le placement des écoles primaires, en vertu de l'article III du chapitre 1^{er} de la loi du 27 brumaire dernier. — Article II : Elle nous fera, dans le délai de deux décades, son rapport sur les difficultés qui pourraient s'être élevées entre elles et le jury d'ins-

truction publique, sur les nominations spécifiées en l'article II et VI du chapitre de la loi d'organisation des écoles primaires. — Article III : La dite administration répondra dans le délai fixé en l'article 1^{er} aux questions suivantes. 1^o) Quelles sont les écoles primaires de votre ressort qui n'ont point d'instituteur ou d'institutrice ? 2^o) Est-il possible d'en trouver, d'après les formes prescrites par la loi du 27 brumaire ? 3^o) Dans les lieux où sont placées ces écoles primaires vacantes, quels sont les fonctionnaires qui unissent le civisme à des lumières ? Quel est leur état et leur âge ? 4^o) Quelles sont, dans les communes où il existe des écoles primaires sans institutrices, les citoyennes qui ont de la moralité, du civisme et de l'instruction ? — Fait en séance, à Bourges, le 24 du mois de floréal an III de la République, signé : Lakanal. »

À cette invitation pressante, l'administration du district répond : « Citoyen représentant, nous avons reçu ta lettre du 24 floréal avec les arrêtés qui y étaient joints. Si nous pouvions improviser le sage établissement des écoles primaires, tu reconnaitrais l'étendue de notre zèle et de notre patriotisme, au choix de nos instituteurs. L'effet de nos désirs et de nos recherches ne répondra pas à leur activité et à leur ferveur. Nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour diminuer le fonds de la responsabilité : la délicatesse et le devoir nous l'ordonnent. Voici les réponses aux questions que tu nous as faites, la municipalité et la diversité de nos occupations, qui sont déterminées par l'urgence des circonstances qui détournent sans cesse notre attention d'un objet pour le porter sur un autre, nous ont empêché d'y répondre plus tôt. Réponse à la 1^{re} question : il y a 17 écoles sans instituteurs et 22 sans institutrices. — Réponse à la 2^e : les recherches du jury de l'administration ne lui promettent aucun succès. — Réponse à la 3^e question : il est malheureusement dans notre district, eu égard à la population, peu de citoyens qui réunissent les lumières au civisme. Cette réponse à la première partie de la question nous dispense de répondre à la deuxième. — Réponse à la 4^e question : tu voudras bien nous dispenser de répondre à cette question, nous n'avons aucune donnée sûre pour cela : la femme vraiment honnête est celle dont on ne parle pas. Et d'après cela, comment veux-tu que nous connaissions celles qui réunissent trois qualités rarement réunies chez les femmes de ce jour ! A cela nous ajoutons avec regret que l'établissement des écoles primaires ne répond pas à l'attente de la Convention, ni au vœu des parents qui attachent quelque importance à la première éducation de leurs enfants.

La rareté des instituteurs et institutrices oblige à faire

choix des citoyens qui se présentent pour l'enseignement, et le plus grand nombre de ces citoyens n'a ni toutes les qualités morales ni l'aptitude nécessaires à un pareil état. La dépravation des mœurs et le relâchement des milieux sociaux éloignent ou détruisent les avantages qu'on pouvait se promettre de l'institution des écoles primaires, la surveillance des pères de famille est nulle et il en est peu ou point qui, jouissant d'une honnête aisance, veuillent sacrifier leur temps à cultiver et soigner l'éducation des enfants de leurs concitoyens, et qui même donnent à leurs propres enfants le temps et l'attention que la patrie, la nature et la raison réclament en leur faveur.

Il est encore un autre obstacle qui tient, à la vérité, un peu des circonstances : c'est que le salaire attribué à chaque instituteur et institutrice, qui dans un autre temps aurait fourni aux dépenses d'un ménage peu nombreux et bien dirigé, ne peut suffire aujourd'hui aux premiers besoins d'un seul individu. La méditation qu'exige un sujet aussi intéressant aurait pu nous fournir des réflexions (*sic*) dont nous t'aurions fait part ; mais sans-cesse occupés et entièrement par les affaires courantes et multipliées de l'administration, nous n'avons pas le temps de méditer, nous te devons des explications, nous te les avons faites. Salut et fraternité. »

Dans ces réponses que nous avons conservées dans leur forme originale, entachée de maladresses de style et de fautes d'orthographe, Musidan, une fois de plus, exprime ses doutes sur la valeur morale et pédagogique des réformes nouvelles, beaucoup plus que sur le civisme et les lumières des citoyennes de la petite cité.

Dans cette commune conservatrice, en effet, en juin 1787, quand l'autorité royale remplace les anciens États par de nouvelles assemblées provinciales, les paroissiennes élevées, la plupart, dans de bonnes maisons chrétiennes, ne manifestent pas contre le roi, à l'instar des Grenobloises, par exemple, qui pour empêcher les voitures des anciens parlementaires de quitter la ville, coupent les harnais des chevaux, s'emparent en dépit des soldats de garde, des portes de la ville, montent dans le clocher et sonnent le tocsin, l'une d'elles allant même jusqu'à gifler un blanc-bec de sergent qui, écumant de rage, donne l'ordre de charger la foule.

Il n'y a pas à Mussidan de Théroigne de Méricourt, il n'y a peut-être pas que des épouses modèles, mais, en général, la femme du peuple et la bourgeoise restent apolitiques, s'occupent de travaux domestiques, ne peuvent, en aucune façon, se comparer à ces mégères, à ces poissardes, à ces lécheuses de

guillotines ou de « planches à assignats » qui restent tout le jour assises sur le perron de la Conciergerie, acclament le passage des charrettes ou « bières des vivants », huent les accusés au tribunal révolutionnaire, à ces « tricotuses » appelées ainsi parce qu'elles assistent en tricotant aux séances de la Convention dont elles assiègent parfois les tribunes.

Dans cette conjoncture, uniquement parce que l'enseignement constitue, malgré tout, une préoccupation sérieuse des édiles mussidanais, l'étude des délibérations du corps municipal nous apprend que dans la séance du 2 germinal an III, il est fait lecture d'un arrêté du district de Mussidan, en date du 14 ventôse, portant nomination des instituteurs et institutrices des communes du district et qui désigne, pour Mussidan et « Médard », les citoyens Delfaud et Bouscaillou, instituteurs, et pour la commune de Mussidan, la citoyenne Delfaud (mère) qui touchera un mandat de 192 livres 10 pour les mois de nivôse, pluviôse et ventôse. Pour le même laps de temps, il est délivré un mandat de 300 livres au citoyen Bouscaillou, instituteur. Nous rappelons qu'à ces traitements s'ajoute le supplément fort modeste de 20 livres par écolier, annuellement.

A titre de comparaison, les chiffres n'ayant de valeur que comparés à d'autres, nous soulignons qu'en prairial an IV une somme de 100 francs est versée au citoyen Jean Decoly, dit Dominé, pour avoir présenté un petit loup à la mairie, et que le geôlier de la prison touche le 10 messidor an IV un mandat de 200 francs.

Notons aussi que, Pontard étant maire, au cours de la séance publique du 15 brumaire an IV, le citoyen Julien Plandet reçoit la confirmation de sa nomination comme instituteur à Mussidan, la municipalité s'engage à l'installer suivant la loi. Ce Plandet, quelques mois plus tard, deviendra commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale de Mussidan. A la séance du 19 ventôse an IV, Counille-Ducluzeau, officier de santé de Mussidan, présente le citoyen Rougemont, de la commune de Libourne, dont il atteste les principes républicains et la moralité: Rougemont, souligne-t-il, se révèle très en état d'enseigner à lire, écrire et calculer, et désirerait remplir une place d'instituteur dans la présente commune. On exhibe une lettre de Rougemont dont l'écriture plaît à l'administration et le postulant se voit alors autorisé à se rendre devant le jury d'instruction siégeant à Ribérac pour être examiné sur ses connaissances, puis à l'administration du département de la Dordogne, pour y obtenir sa nomination définitive comme instituteur à Mussidan.

Dans ces nominations, la municipalité ne fait preuve d'aucun sectarisme, si l'on en juge par la position prise par les conseillers dans l'affaire Nuguet, évoquée à la séance du 19 floréal an IV. Au cours de cette réunion, il est fait lecture d'une lettre du jury d'accusation d'Argenton par laquelle des renseignements sont demandés sur le citoyen André Joseph Nuguet, ci-devant professeur de mathématiques au collège de Mussidan, qui déclare y avoir enseigné pendant trois ans, jusqu'au moment de la Révolution, et nie avoir été prêtre. Ladite lettre porte que Nuguet déclare connaître à Mussidan les citoyens Delfaud, Beaupuy, Lasserre et Bessières.

Ceux-ci n'étant pas à Mussidan dans ce moment, les citoyens Beneytout père et fils, Verdенаud fils et Buisson, secrétaire en chef de la précédente administration, tous voisins du collège, prennent connaissance de la dite lettre, déclarent avoir connu le citoyen Nuguet, attestent qu'il professait dans ledit collège, y resta trois ans avant la Révolution et se comporta en honnête homme. Une réponse part aussitôt pour Argenton, dans laquelle la municipalité fait l'éloge de cet ancien professeur d'un collège dont tous et toutes, ici gardent la nostalgie.

Mussidan scolaire sous l'Empire

Malgré toutes ces nominations marquées d'un libéralisme assez rare, en ces temps troublés, les citoyens conseillers ne semblent pas très disposés à faciliter la tâche des nouveaux régents. C'est ainsi que dans le tableau des recettes et dépenses municipales de l'an XII, au chapitre « réparations au logement du maître d'école », pas un liard de somme allouée ne figure. Dans le même temps, 150 francs vont au culte, pour l'aménagement de l'édifice religieux, et 124 francs pour la réparation du presbytère ou, à défaut, du logement du ministre du culte.

En l'an XIV, ce même presbytère reçoit 200 francs, alors que l'état des sommes consenties à l'école porte un navrant zéro. A dire vrai, Mussidan garde tellement « le mal de son collège » que dans la séance extraordinaire du 17 germinal an XIII, le maire soumet aux conseillers un projet de pétition, tendant à obtenir du gouvernement la réintégration de l'édifice du ci-devant collège à la ville de Mussidan.

Ce projet peut se résumer ainsi :

« MONSIEUR LE PRÉFET,

La ville de Mussidan réclame de votre justice la réintégration dans la propriété de son collège ; elle a le droit le plus

sacré à cet acte d'équité de la part du gouvernement, la simple exposition des faits va vous le démontrer (suit l'historique de la création du collège déjà mentionnée)...

Ces faits prouvent, M. le Préfet, jusqu'à l'évidence, que le collège que nous réclamons est une propriété communale qui nous a été enlevée dans un temps où un gouvernement tyrannique dépouillait par le droit du plus fort, les communes comme les particuliers. A ces motifs de stricte équité, nous joindrons des considérations propres à décider le fisc impérial à abandonner une usurpation qui ne lui est d'aucune utilité, le prix du fermage ne pouvant jamais couvrir le coût des réparations.

La ville de Mussidan n'a point de salle d'audiences, elle tiendra ses séances au collège. La gendarmerie n'est point casernée, les gendarmes et leurs chevaux seront logés. L'école que notre ville doit au gouvernement est nulle, elle aura dans le même bâtiment, un local propre à ses leçons et un logement convenable pour ses instituteurs. La maison de dépôt qui y est déjà, y restera. Le concierge y sera logé, et la présence de la gendarmerie y sera plus sûre. Ainsi, M. le Préfet, dans un même local se trouvent réunies les autorités administratives et judiciaires, la force armée, l'instruction publique et le dépôt des prisonniers. Nous vous prions, M. le Préfet, d'accueillir notre demande avec intérêt et de la mettre sous les yeux du Conseil d'Etat avec les réflexions que votre amour de la justice et votre attachement pour vos administrés vous suggéreront. »

Le projet est adopté, puis le maire invite le conseil à s'occuper des objets d'amélioration et d'utilité publique. Il donne lecture d'une lettre que lui a adressée le sieur Beneytou, instituteur communal, relative à l'intention d'un riche particulier d'établir incessamment en la ville une école primaire d'enseignement mutuel. On appropriera un local convenable dans les bâtiments de la mairie, satisfaction étant ainsi donnée à Beneytou. ¹

Tandis que Mussidan redevenait elle-même, dans l'ensemble des villes et des campagnes de France, Napoléon laissait volontairement le peuple croupir dans l'ignorance, ne tenant pas essentiellement à ce que ses sujets deviennent aptes à juger

(1) Il est piquant de relever le nom de Beneytou parmi les signataires d'une protestation ainsi libellée, rédigée à Mussidan, le 9 juillet 1816 : « Nous, Maire, adjoint et notables, habitants de la commune de Mussidan, soussignés, pénétrés d'indignation contre les exécrables auteurs de l'attentat du 21 janvier 1793, nous empressons d'exprimer hautement notre horreur pour cet acte auquel nous n'avons participé ni par nos vœux, ni par nos discours, ni par nos actions, et nous nous faisons un devoir de consigner ici l'expression de nos sentiments à cet égard, comme de ceux de notre amour et de notre fidélité à notre bon roi et à son auguste famille. »

les actes du pouvoir absolu. Partout ou presque partout, l'on néglige l'instruction publique populaire, l'Etat n'attribue quasiment aucun fonds pour le paiement des instituteurs.

Les garçons, durs à mener, se trouvent soumis à une discipline sévère dans les lycées. Les jeunes filles ne disposent pas d'un enseignement d'Etat : qu'il s'agisse du primaire ou du secondaire, comme avant la Révolution, elles suivent l'enseignement des établissements congrégationnistes.

ROLAND LANDRY.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Arch. dép. Dordogne, sous-série 6 L (district de Mussidan), série T (instruction publique).

Arch. comm. Mussidan, registres des délibérations municipales.

DESSALLES (Léon). *Histoire du Périgord*. Périgueux, Delage et Joucla, 1883-1885, 3 vol.

LABROUE (Henri). *La mission du conventionnel Lakanal dans la Dordogne en l'an II...* Paris, Champion, s. d.

LHÉRITIER (Michel). *L'intendant Tourny (1695-1760)*. Paris, Alcan, 1920, 2 vol.

PONTEIL (Félix). *Histoire de l'enseignement en France. Les grandes étapes, 1789-1964*. Paris, Sirey, 1966.

VILLEPELET (R.). *La formation du département de la Dordogne...* Périgueux Joucla, 1908.

POIGNARD RHODANIEN

AU MUSÉE DU PÉRIGORD

Le Musée du Périgord conserve un très beau poignard rhodanien en bronze. Le pommeau, ovale, est légèrement déprimé en son centre et ne porte aucun décor, non plus que la fusée, également de section ovale et légèrement renflée à la partie centrale. La garde semi-circulaire porte la trace de 21 rivets équidistants, dont 17 sont conservés. Ce chiffre de 21 rivets est exceptionnel et constitue le « record » de tous les poignards rhodaniens connus. L'un des trous de rivets a été repercé, le premier essai se situant visiblement trop près du bord de la lame. Les deux extrémités de la garde ont disparu, mais l'emmanchure, complète, devait avoir la forme lunulée typique de ce genre de poignard du Bronze ancien. La lame, nettement triangulaire, porte un décor incisé comportant :

a) deux arceaux parallèles à la garde, formés chacun de deux lignes incisées;

b) 7 groupes de 3 lignes parallèles horizontales occupant l'échancrure de la garde; cet élément du décor a été exécuté avant la fixation de la lame dans le manche, car les lignes se continuent sous la portion manquante de la garde;

c) sur les côtés de la lame, en allant de l'extérieur vers l'intérieur, deux gouttières ou cannelures d'un millimètre de large, parallèles aux deux tranchants, et deux groupes de 2 lignes incisées parallèles à ces cannelures et se rejoignant vers la pointe.

Les dimensions sont les suivantes: longueur totale 243 mm; longueur de la lame (de la pointe au centre de l'échancrure) 150 mm; diamètre maximum du pommeau 34 mm; diamètre minimum du pommeau 25 mm; diamètre maximum de la fusée 21 mm; diamètre minimum de la fusée 14 mm; épaisseur maximum de la lame 3 mm.

Cette belle pièce est dans un état de conservation assez satisfaisant, bien que les deux tranchants soient ébréchés, ainsi que la pointe. Le manche et la garde présentent des traces de corrosion sous forme de boursouffures. La patine est vert clair.

Dans le catalogue du Musée du Périgord ¹, ce poignard

1. FÉAUX (M.). — *Musée du Périgord. Catalogue de la série A : collections préhistoriques.* — Périgueux, Joucla, 1905, p. 241 (n° 6643). — SOUBEYRAN (M.). — *Le Musée du Périgord.* — Périgueux, Fanlac, 1961, pp. 62-63, 1 fig. (photographie). Voir aussi : BROUET (R.). — Brèves rencontres (entre le Néolithique et le Bronze). — *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 56, 1959, pp. 189-200, 3 fig. (fig 1, n° 12).

figure sous la rubrique « provenance inconnue ». Malgré cela, il nous a paru intéressant de faire mieux connaître cet objet assez rare.

La mode des poignards à manche de bronze et garde échan-crée en demi-lune semble originaire du Valais suisse; de là, elle s'est répandue en Italie du Nord et en France dans le bassin du Rhône où des trouvailles ont eu lieu à Crussol (Ardèche), Fessons-sur-Salins (Savoie) et à Loriol (Drôme), pour ne citer que les plus connues. Sur les exemplaires français, le sommet de la lame porte le plus souvent un décor de dents de loup hachurées, tandis qu'en Italie l'échancre de la garde s'orne de préférence d'arceaux et de lignes incisées parallèles. Nous ne serions donc pas surpris que le poignard du Musée du Périgord soit d'origine italienne. On sait que la plupart des acquisitions du Musée du Périgord, hormis les trouvailles régionales, ont été effectuées chez des antiquaires parisiens qui commercialisaient surtout les antiquités des « stations lacustres » suisses ou des « terramare » italiennes.

Si ce poignard n'est pas d'origine locale, est-ce à dire que l'influence de la Civilisation du Rhône n'a pas atteint la Dordogne? Ce serait là une conclusion hâtive. Dans son article « Quelques bronzes du Périgord »², l'abbé Breuil écrivait : « Au Musée d'Orléans, se trouve un grand couteau de bronze jaune, long de 32 centimètres, à patine noirâtre, peu épaisse. Il porte, gravé au burin, sur une de ses faces, l'histoire de sa découverte : *Trouvé à Saint-Georges, près Périgueux, en 1788, dans les côtés d'un squelette qui avait un vase à ses pieds et un autre à sa tête. — Cabinet du comte de Taillefer.* » A la Révolution, la collection de Taillefer fut pillée et dispersée. Le « couteau » de Périgueux échoua on ne sait comment au Musée d'Orléans, puis disparut dans le bombardement qui détruisit le Musée, sans que rien, ni dessin, ni description précise, n'ait été fait de lui, la mention laconique de H. Breuil ne permettant aucune détermination d'époque.

Or, en relisant le second article de Jouannet dans le *Musée d'Aquitaine*³, notre attention fut attirée par une remarque de l'auteur; relatant la découverte des poignards rhodaniens de Loriol qui appartenaient à son ami Faujas, Jouannet écrit que ces poignards « pour la matière, la forme et les ornements,

2. BREUIL (H.). — Quelques bronzes du Périgord. — *Association française pour l'Avancement des Sciences*, C.R. de la 31^e session, Montauban, 1902, seconde partie, pp. 932-933, 1 fig.

3. JOUANNET (F.). — Notice sur des armes et autres instruments en pierre et en bronze découverts en Aquitaine. — *Le Musée d'Aquitaine*, avril et mai 1824, t. 3, pp. 167-212, pl.

ressemblent à un autre poignard que l'on a trouvé près de Périgueux, encore engagé dans le corps d'un squelette, il y a environ quarante ans, et à ceux retirés près du lac de Genève, près de la pierre de Niton, dont l'un est au Musée de Lyon... La lame de tous ces poignards sauf un est un peu bombée, décorée de filets en forme de défense d'espadon. »

Le rapprochement de ces deux textes, celui que Taillefer avait fait graver sur son poignard, et celui de Jouannet, ne laisse guère de place au doute; tout correspond, le lieu, la date approximative de la découverte, les circonstances même de la trouvaille « dans les côtés d'un squelette »... mais le texte de Jouannet nous apporte un précieux renseignement en comparant le poignard de Périgueux à ceux de la collection Faujas. Jouannet connaissait bien les poignards de Lorioi, dont il donne dans son article des dessins assez exacts; or, ces poignards, retrouvés depuis par J.-C. Courtois ⁴, sont typiquement rhodaniens. Sous la plume d'un auteur dont le sens archéologique remarquable est reconnu de nos jours par tous, cette comparaison a beaucoup de poids. Le poignard de Périgueux, certainement, appartenait à la civilisation du Rhône (Bronze ancien-moyen).

Cette affirmation surprendra moins si l'on souligne que plusieurs auteurs ont évoqué la civilisation rhodanienne à propos d'une autre sépulture découverte en 1859 à Singleyrac, près de Bergerac. Auprès d'un squelette que les ouvriers, après avoir essayé de le détruire à coup de sabot, achevèrent avec leur pioche (!) se trouvaient : un collier formé d'une douzaine de spirales d'or pesant une centaine de grammes, une hachette à faibles rebords, en bronze, un fragment de vase, et enfin un « glaive » de bronze à poignée creuse dans laquelle la lame était fixée par des rivets à tête arrondie. La description donnée par le vicomte de Gourgues ⁵ manque malheureusement de précision, comme les dessins faits de mémoire par Label ⁶, car le mobilier disparut avant d'avoir pu être étudié. A première vue, il n'est pas certain que le « glaive » de Singleyrac ait été de type rhodanien, malgré son manche de bronze, car on connaît d'autres types de poignards ou épées à manche de bronze, en particulier dans les tumulus du Bronze ancien armoricain. Toutefois il faut remarquer qu'ici encore les auteurs invoquent

4. COURTOIS (J.-C.). — L'âge du Bronze dans les Hautes-Alpes. — *Gallia-Préhistoire*, t. 3, 1960, pp. 47-108, 54 fig., 4 cartes.

5. GOURGUES (A. de) et LABEL (J.). — [Lettre du 1^{er} avril 1859]. — *Recueil des actes de l'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, t. 21, 1859, pp. 83-90, 2 pl.

6. *Ibidem*.

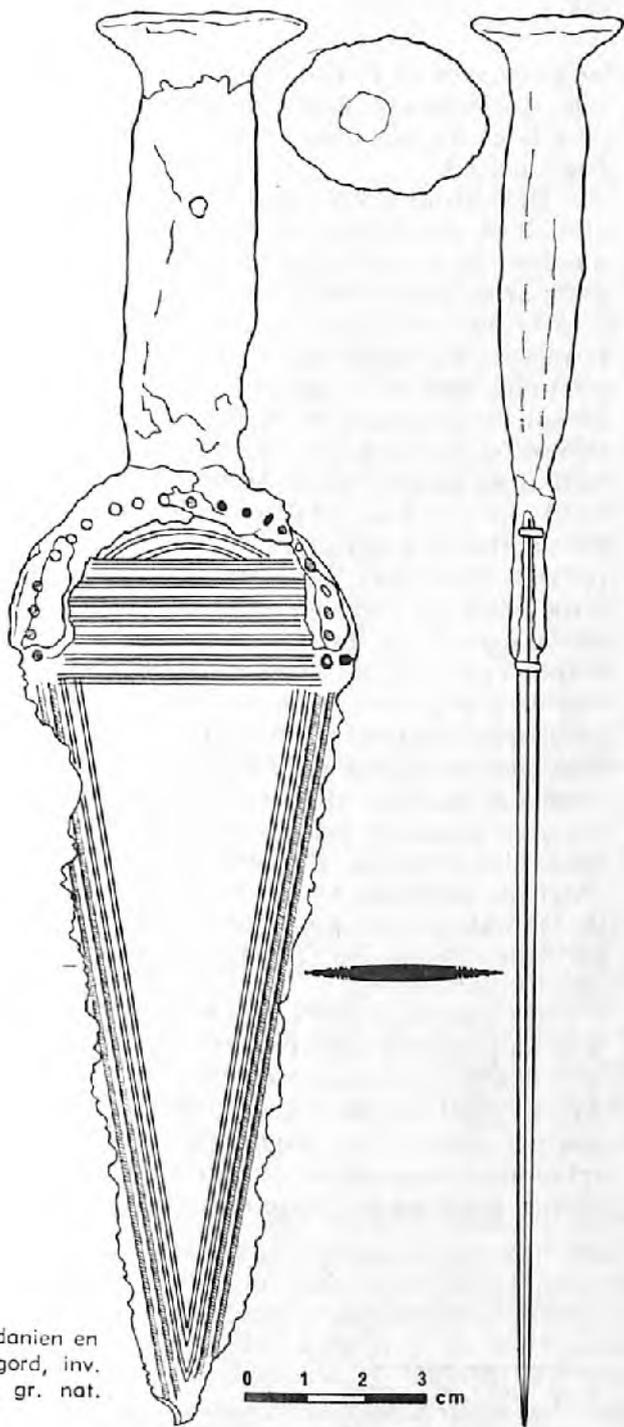


Figure. — Poignard rhodanien en bronze. Musée du Périgord, inv. A. 6643. 4/5^{es} de la gr. nat. (dessin A. Roussot).

les poignards de Loriol et affirment que le glaive de Singleyrac est « absolument analogue aux quatre poignards de Faujas décrits et figurés dans une planche du *Musée d'Aquitaine* de Jouannet »⁷.

Devons-nous en conclure que le poignard de Singleyrac était bien rhodanien, ou bien que les auteurs, ne connaissant que les poignards de Loriol, leur comparaient automatiquement toute arme à manche de bronze ? L'absence de filets et de décor — à la différence du poignard de Saint-Georges — peut laisser la place à un certain doute, et la personnalité des auteurs offre peut-être moins de garantie que celle de Jouannet. Quoiqu'il en soit, le poignard de Singleyrac appartient certainement au Bronze ancien et peut refléter une influence rhodanienne et des imitations locales de produits importés.

Pour être tout à fait complet, signalons encore que, parmi les nombreuses découvertes d'objets de bronze à Ecornebœuf, près de Périgueux, Jouannet mentionne expressément « quelques pointes et fragments, ressemblant, à en juger par les débris, aux poignards de bronze de Loriol » et présentant « le même bombé et les mêmes filets » que ces derniers. A vrai dire, on ne sait ce que Jouannet entend par « bombé » car les lames de poignards rhodaniens sont plutôt plates, et ceux de Loriol ne font pas exception à la règle; quant aux filets qui sont un caractère constant des vrais poignards rhodaniens, ils se rencontrent aussi sur des épées de bronze appartenant à des époques plus récentes. En fait, le site d'Ecornebœuf a livré des objets de toutes les époques; il n'est pas impossible que certains de ces objets aient appartenu au Bronze ancien; malheureusement pour nous, les fragments mentionnés par Jouannet semblent avoir disparu.

En somme, si le Périgord ne peut revendiquer comme sien le beau poignard que conserve son Musée⁸, il est bien probable que des découvertes analogues ont eu lieu sur son territoire. Aussi faut-il déplorer que le mauvais sort des collections n'ait pas permis que ces magnifiques objets de bronze, témoins de relations commerciales et culturelles près de quatre fois millénaires, parviennent jusqu'à nous.

J. ROUSSOT-LARROQUE.

7. *Op. cit.*, t. 3, p. 208.

8. Nous tenons à remercier M. Soubeyran, conservateur du Musée du Périgord, qui nous a permis l'étude du poignard rhodanien de ce Musée.

Les caves de la Place de la Clautre et des environs de St-Front à Périgueux

Le « Périgueux souterrain » n'a jamais été étudié en détail et c'est fort dommage, car plusieurs des caves voûtées ont été détruites à jamais; certaines ont été compartimentées entre locataires; d'autres ont été défigurées par des retouches. Beaucoup sont devenues à peu près inaccessibles.

On trouvera ici le plan d'ensemble de la plupart des caves anciennes qui existent autour de la cathédrale. Nous l'avons établi en reportant, sur un plan cadastral, les relevés dressés par nous. Ce relevé général, ainsi constitué, est un document important pour l'histoire de la ville et sa formation depuis le Moyen Age. On y constate comment plusieurs types d'architecture civile ont été successivement ou simultanément employés à Périgueux du XIII^e au XVII^e siècles. D'autre part, ces caves matérialisent l'emplacement des maisons, limitent les rues et ruelles et donnent une idée de « l'urbanisme » du Périgueux d'antan ou plutôt de cette partie essentielle de la ville qui constituait le Puy-Saint-Front.

DESCRIPTION DES CAVES

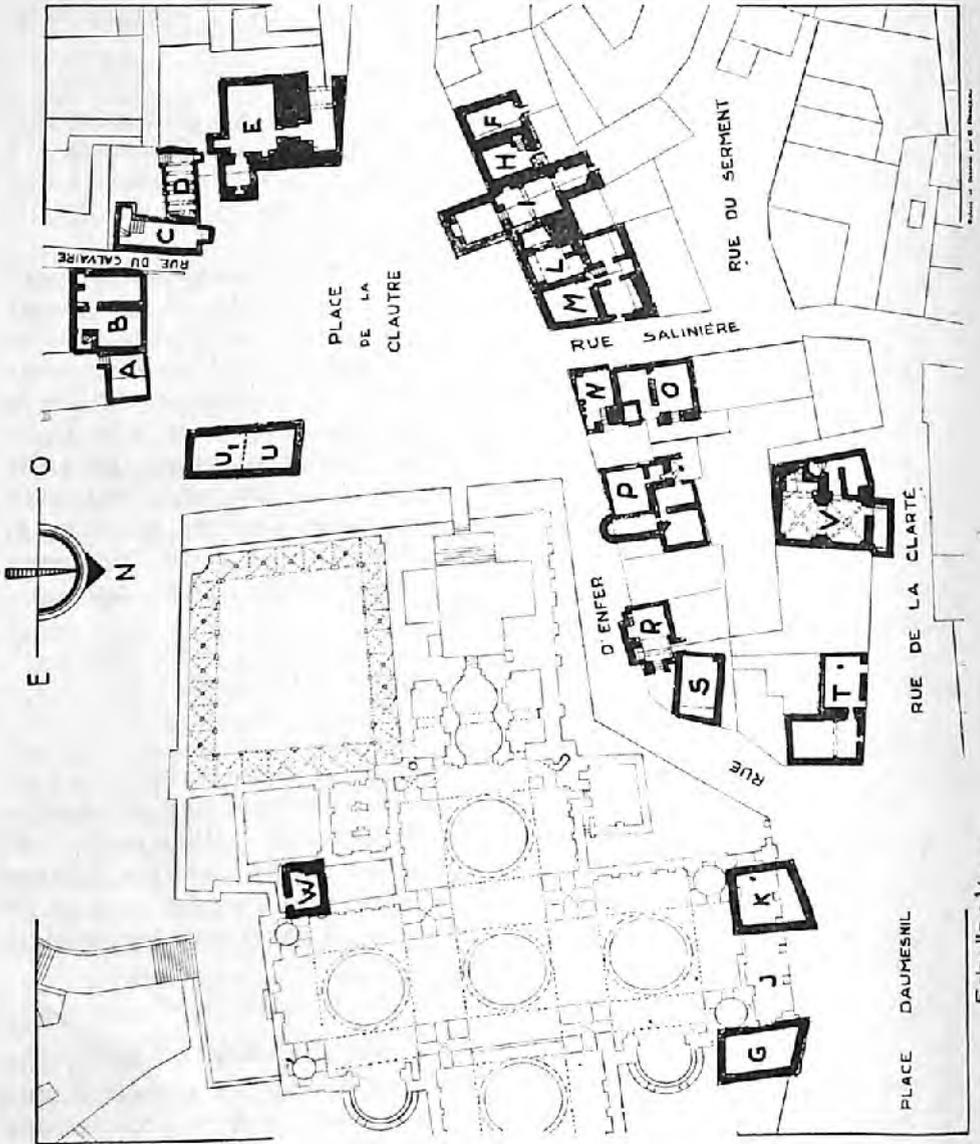
Cave A.

De plan rectangulaire, elle comprend deux travées; la première est simplement voûtée d'un arc surbaissé aux naissances non soulignées. Les piédroits sont en pierre de taille appareillée; la voûte en blocage est fermée par une clef appareillée. L'autre travée, de construction récente, est couverte d'un berceau plein-cintre en maçonnerie de blocage; sa clef est à un niveau supérieur à celle de la première travée.

Cave B.

Un escalier à vis, de plan carré, aux marches de pierre, permet l'accès à une cave formée de deux parties. La première, moderne, ne présente pas d'intérêt. La seconde, voûtée d'un berceau plein-cintre en maçonnerie de blocage, a ses piédroits en maçonnerie de moëllons. Sur le côté opposé à la place de la Clautre, deux demi-arcs appareillés, plein-cintre, retombent sur un pilastre en pierre de taille. Près de l'entrée existe une sorte de

LA CATHÉDRALE ET SES ENVIRONS



puits en maçonnerie qui se perd dans le sol ou débouche dans un des nombreux égouts existant dans le sous-sol.

Cave C (Voir plan).

Cave d'une seule travée (1), voûtée d'un berceau surbaissé retombant sur des piédroits en maçonnerie de moëllons. S'enfonçant sous la place de la Clautre, une niche (2) construite en maçonnerie de moëllons semble être le départ d'un souterrain.

Cave D (Voir plan).

Sa voûte en berceau surbaissée (maçonnerie de blocage) retombe sur des piédroits en maçonnerie de gros moëllons. Elle est soulagée par six corbeaux à arêtes vives, faisant queue dans la voûte et retombant à pénétration dans les piédroits. La quatrième travée est percée d'une lunette.

Cave E.

On y accède par un escalier droit donnant dans une travée en berceau plein-cintre (maçonnerie de blocage aux naissances non soulignées). Deux doubleaux appareillés et chanfreinés, ne faisant pas queue dans la maçonnerie, retombent à pénétration dans la maçonnerie de support. Une voûte en plein-cintre à retombées non soulignées, en pierres appareillées, et un passage plein-cintre en moëllons et pierres de taille, donnent accès à une travée plein-cintre à retombées non soulignées. Le piédroit Sud est percé d'un logement rectangulaire débouchant sur une cheminée. Par une porte plein-cintre (piédroits et arc appareillés), on accède à une pièce voûtée d'un berceau plein-cintre, construite en maçonnerie de moëllons (naissances non soulignées). Le mur Est, sous la place de la Clautre, est percé d'une armoire carrée, à feuillures.

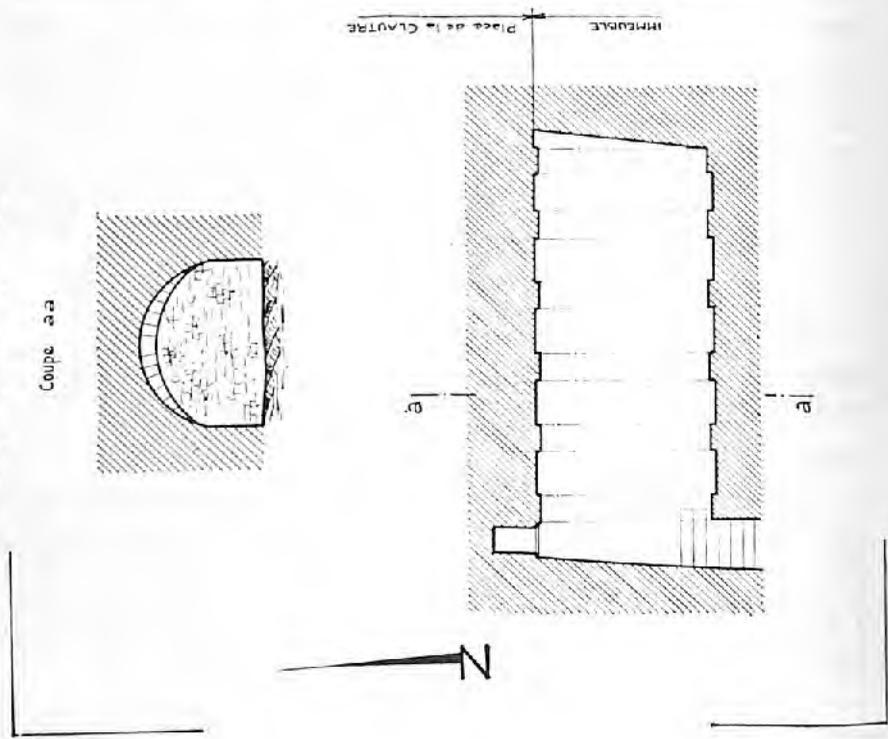
Cave F.

Elle est formée d'une travée en maçonnerie de blocage; les naissances du berceau plein-cintre qui la voûte ne sont pas soulignées par des impostes.

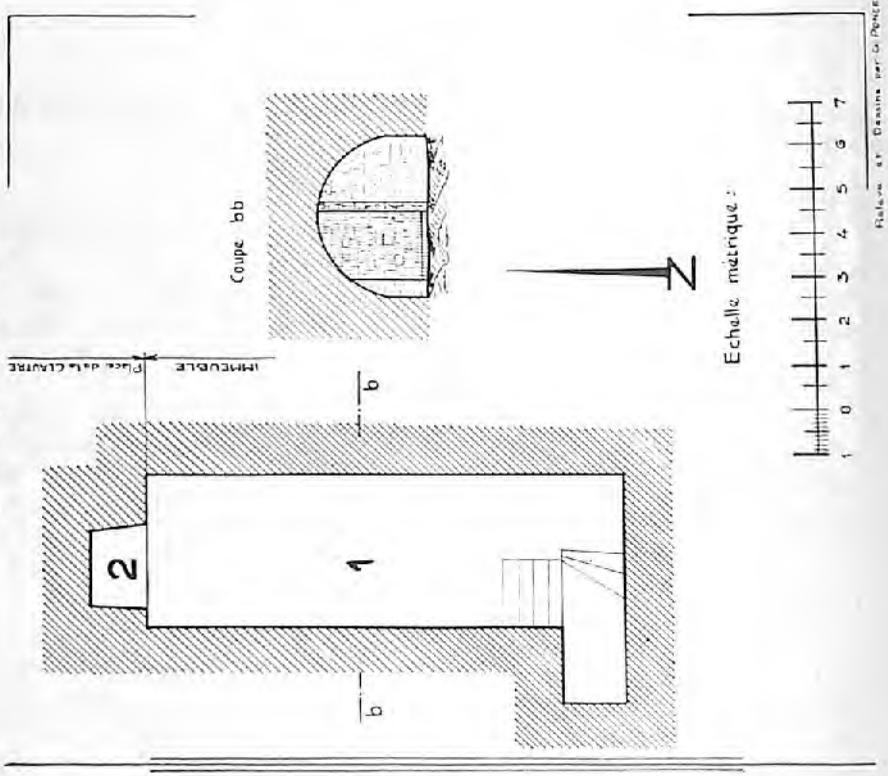
Caves G et K.

Caves dont nous ne possédons aucune description. Seuls la tradition orale et des textes d'archives (Arch. dép. Dordogne, série V) nous permettent d'en attester l'existence. En 1854, la cave G appartenait à M. Campagnac. Elle passait sous le porche J de la Porte du Greffe et venait aboutir à la cave de la maison Oriol (K).

CAVE : D



CAVE : C



Echelle métrique :



Cave H.

Voûtée d'un arc surbaissé (naissances non soulignées), elle est construite en maçonnerie de blocage. Le mur de séparation de l'escalier en pierre de taille est amorti par un corbeau.

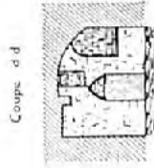
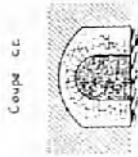
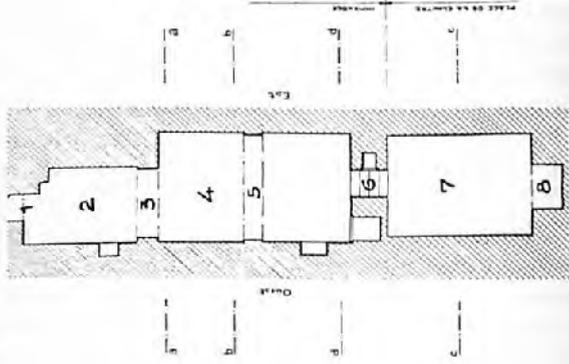
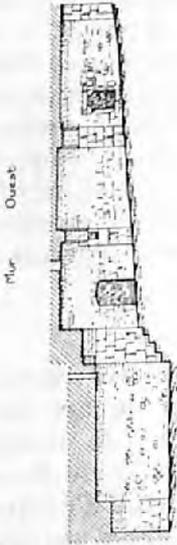
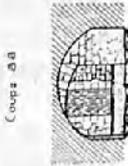
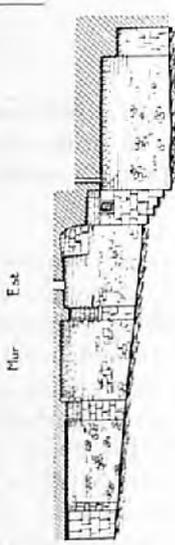
Cave I (Voir plan).

Passant sous une voûte surbaissée (1) en maçonnerie appareillée, qui retombe sur des piédroits en pierre de taille, on accède à une travée (2) voûtée d'un arc surbaissé fait de moëllons de 35×10 cm, retombant sur des piédroits en pierres appareillées. Le piédroit Ouest est percé d'une niche dont le linteau repose sur des corbeaux. Un arc (3) en pierres appareillées, surbaissé et chanfreiné, prenant appui sur des dosserets appareillés, donne accès à la deuxième travée (4) voûtée d'un arc surbaissé, soulagé par un arc doubleau (5) chanfreiné qui prend appui à l'Est, par l'intermédiaire d'une imposte chanfreinée, sur un dosseret en pierres appareillées. A l'Ouest, le doubleau retombe sur un dosseret de dimensions plus importantes. Le piédroit Ouest, sous un arc surbaissé, a été aménagé en placard. Le mur Sud est percé, sous un arc plein-cintre, d'une armoire munie de feuillures. A l'angle Sud-Est, existe une pénétration limitée par un arc de décharge chanfreiné. Une lunette de 30×30 cm perce la voûte. Par un couloir (6) voûté en arc brisé, parfaitement appareillé, retombant sur des piédroits en belle maçonnerie (celui de l'Est est percé d'un logement rectangulaire à feuillures), et par un escalier, on accède à la dernière travée (7) voûtée d'un berceau surbaissé, aux naissances non soulignées. Cet ensemble, traité dans un bel appareil, a sa voûte épaisse, à la clef, de 20 cm. Le mur Sud est percé d'un arc (8) plein-cintre, aux naissances non soulignées. Bien que cet ensemble soit très hétérogène et révèle de nombreuses reprises, on peut avancer le XIII^e siècle comme date de début de construction. A noter que la dernière partie de la cave, la plus méridionale, à partir de l'escalier, est hors de l'aplomb de l'immeuble qu'elle dessert. Elle est sous la place de la Clautre et correspond à un alignement d'immeubles disparus.

Cave L.

Cave non voûtée, ayant dans sa première travée et dans le mur sud un saloir en pierre, logé sous un arc en berceau appareillé, aveuglé par de la maçonnerie de moëllons. Un placard à feuillures y existe encore. La deuxième travée, séparée de la première par un mur de refend formé d'éléments d'arc brisé, a son mur sud formé d'un arc surbaissé aveuglé par de

CAVE : 1



Echelle: mètres



la maçonnerie de moëllons (un saloir y est percé d'un logement carré).

Cave M.

On y accède par un escalier débouchant dans un couloir en partie voûté d'un berceau plein-cintre en maçonnerie de blocage, en partie couvert d'un plafond en dalles de pierre. L'axe longitudinal de ce plafond est renforcé par une arête pendante qui prend appui, d'un côté sur le claveau de l'arc plein-cintre et, de l'autre, sur le mur qui sert de limon à l'escalier. La travée Est est voûtée d'un arc surbaissé en maçonnerie de blocage (naissances non soulignées, retombées sur des piédroits en maçonnerie de moëllons). Le mur Est est percé, sous un arc plein-cintre bien appareillé, d'une baie murée à l'époque moderne. La travée Ouest, identique à la précédente, a une pénétration à l'angle Nord-Ouest.

L'angle de la rue Salinière et de la place de la Clautre est occupé par une ancienne cave défigurée par différents propriétaires.

Cave N.

Formée d'une seule travée, voûtée d'un arc surbaissé en maçonnerie de blocage (retombées non soulignées sur des piédroits en maçonnerie de moëllons). A l'Ouest sont une pénétration appareillée et deux placards carrés. Au Sud-Est, prenant naissance dans la voûte, existe une cheminée d'aération

Cave O.

Cave à une travée voûtée d'un arc surbaissé en maçonnerie de blocage (retombées non soulignées sur des piédroits en maçonnerie de moëllons). Au Sud, sous un linteau, existe une baie obturée à l'époque moderne.

Cave P (Voir plan).

Par un escalier (9), du XVI siècle, en pierre, de plan carré, monté sur un noyau central mouluré d'une gorge en hélice, on accède au premier niveau de cette cave qui comprend une pièce (1) voûtée en maçonnerie de blocage, un passage (2) plein-cintre en maçonnerie appareillée, puis une grande salle (3) voûtée d'un arc surbaissé à naissances non soulignées. L'étage inférieur est composé d'une pièce (4) voûtée d'un berceau percé d'une lunette centrale. L'arc plein-cintre, en maçonnerie appareillée, a ses naissances non soulignées qui retombent sur des piédroits en maçonnerie de blocage avec insertion, çà et là, de maçonnerie de gros appareil. Par un passage (5) taillé dans le rocher et

régularisé par de la maçonnerie de moëllons, on accède à une pièce (6) voûtée d'un berceau plein-cintre en maçonnerie de blocage. Deux pénétrations existent sur le parement Ouest. Le sol est entièrement taillé dans le rocher. De cette pièce, par une porte (8) plein-cintre, en bel appareil, on pénètre dans la pièce terminale (7) voûtée en partie d'un berceau plein-cintre et d'une voûte taillée dans le rocher. Une cheminée non débouchante existe au Sud; son manteau est renforcé par un arc de décharge.

Cave R.

Par un escalier de pierre, encloisonné, couvert d'un plafond en pierre et d'un arc surbaissé, appareillé, on accède à une travée voûtée d'un berceau plein-cintre aux naissances non soulignées qui retombent sur des piédroits en maçonnerie de moëllons. Deux doubleaux chanfreinés du XVI^e siècle renforcent la voûte; ils retombent au Nord, par l'intermédiaire d'une imposte chanfreinée, sur des dossierers en maçonnerie appareillée. La travée suivante, voûtée d'un berceau plein-cintre en bel appareil (naissances non soulignées) retombe sur des piédroits en maçonnerie de moëllons. Dans le piédroit Sud de la première travée sous un arc bien appareillé, existe le départ d'un souterrain maintenant muré qui se dirigeait vers la Clautre. Également au Sud, le piédroit de la seconde travée est percé d'une baie sous un arc brisé parfaitement appareillée; c'est également le départ d'un souterrain qui a été aveuglé. Un logement rectangulaire à feuillures perce le piédroit Sud de la deuxième travée.

Cave S.

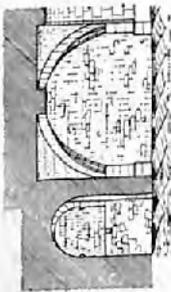
Cave à une seule travée voûtée en anse de panier; les retombées non soulignées se font sur des piédroits en maçonnerie de moëllons.

Cave T.

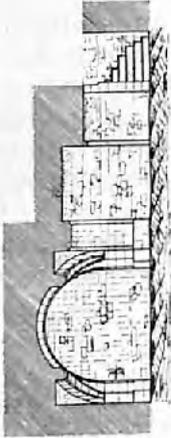
La première travée (XV^e siècle) est voûtée d'un berceau en maçonnerie appareillée dont chaque bloc fait 50 × 30 cm. La voûte plein-cintre, dont les naissances ne sont pas soulignées, retombe sur des piédroits en maçonnerie de moëllons. Trois pénétrations existent dans le mur Nord. Un pilier en pierre de taille, au Nord, supporte la voûte. Le deuxième travée, voûtée d'un berceau plein-cintre en maçonnerie de bel appareillage, retombe par l'intermédiaire d'une imposte moulurée sur des piédroits en maçonnerie de moëllons. Un arc doubleau, à simple rouleau, retombant sur des dossierers, renforce la voûte. Dans le mur Nord, existe un placard à feuillures dont l'intérieur comprend deux niches latérales.

CAVE : V

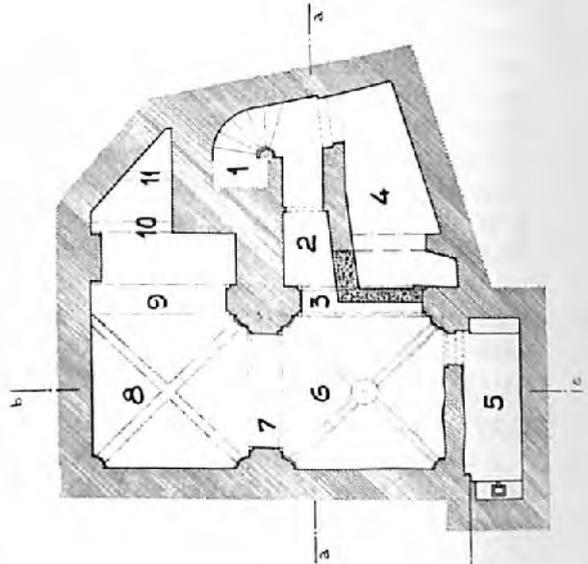
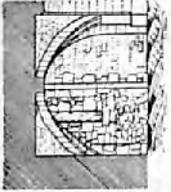
Coupe partielle c



Coupe a-a



Coupe partielle b



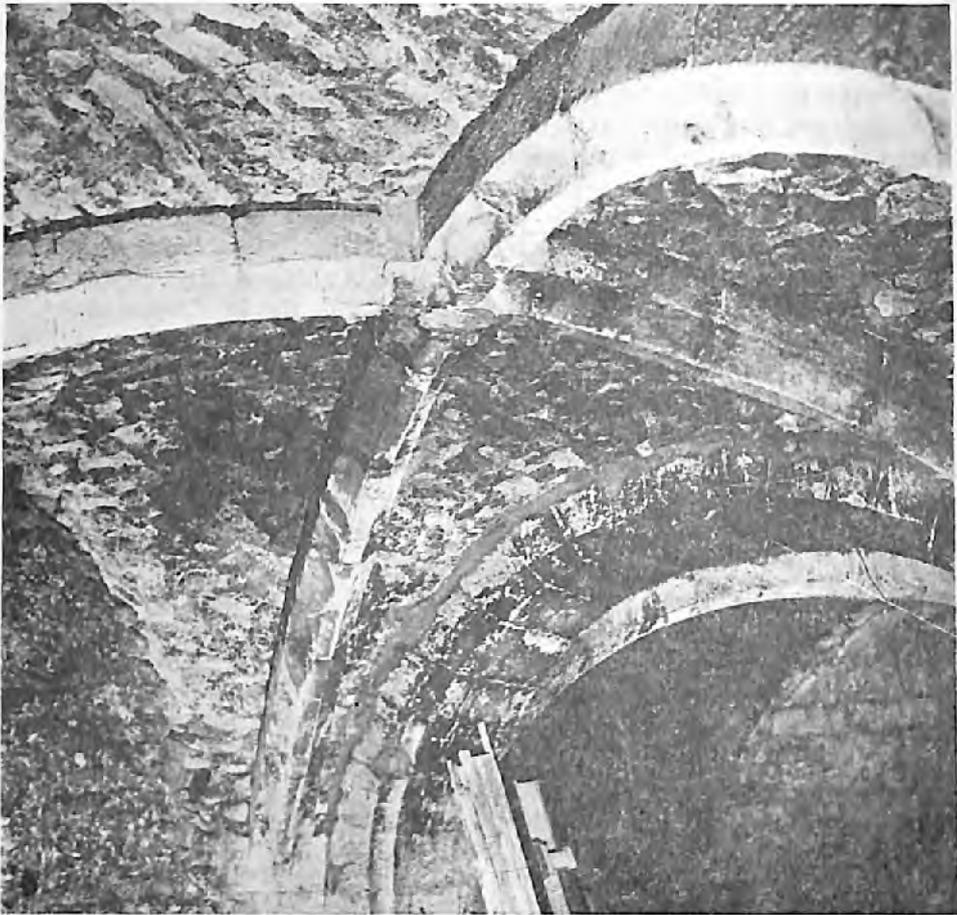
P. A. LA CLAYTON
MEUBLES

Caves U et U¹.

En 1854, ces caves appartenait au sieur Courteyx. Leur présence nous est attestée par un plan de la cathédrale d'avant les restaurations et aussi par des photographies prises lors de la démolition des immeubles situés à l'Ouest de Saint-Front et de son cloître.

Cave V (Voir plan).

Un escalier en pierre (1) (XV^e siècle), monté sur noyau, donne accès par une porte à ébrasement et cavet, à une petite pièce (4) ayant une voûte surbaissée en maçonnerie de blocage (naissances non soulignées retombant sur des piédroits en maçonnerie de moëllons). Au Nord-Est existe une pénétration taillée dans le rocher et maçonnée. Le plafond rampant est en dalles de pierre. Un arc doubleau à arêtes vives, ne faisant pas queue dans la maçonnerie, renforce la voûte. Au Nord, une pénétration débouchant dans le trottoir de la rue de la Clarté, a un angle souligné par un corbeau. Un couloir (2) voûté en partie d'un méchant blocage, retombant sur des piédroits en maçonnerie appareillée, et couvert d'un plafond en dalles de pierre, donne accès par l'intermédiaire d'une baie à feuillures, à une pièce à deux travées (6-8) du XV^e siècle voûtée d'ogives. La travée Nord (6) comprend une ossature d'arcs d'ogives moulurés de deux cavets, ne faisant pas queue dans la maçonnerie. Ils retombent sur des bases cylindriques engagées. La croisée d'ogives est formée d'un bloc cylindrique et plat. Prenant naissance sur des dossierets, les arcs doubleaux, plein-cintre, ne faisant pas queue dans la maçonnerie, sont chanfreinés (3) ou moulurés (7) de deux cavets. Les voûtains en bel appareil de faible longueur, en calcaire commun, ont été montés en lits convergents vers le centre. L'ensemble est hourdé au mortier de chaux grasse avec forte proportion de sable. La travée Sud (8), de même conception que la travée Nord, a ses arcs d'ogives chanfreinés. La clef est cruciforme. Le mur Sud est en maçonnerie de moëllons et pierre de taille. De la travée Sud, sous un arc doubleau (9), à angles saillants, on accède au Sud-Ouest à une pièce voûtée d'un blocage en moëllons. Deux doubleaux (10-11), plein-cintre, ne faisant pas queue dans la maçonnerie, soulignent la voûte. Une lunette existe au Sud (rampant en dalles de pierre). Par une baie rectangulaire, à feuillures, au Nord de la première travée, on accède à une pièce (5) voûtée d'un berceau plein-cintre, en maçonnerie de blocage, retombant sur des piédroits en maçonnerie de moëllons. Son mur Est est percé, sous un arc plein-cintre, d'un logement dont le fond est



Voûtement de la cave V

en pierres appareillées. Deux impostes chanfreinées servent de support à une étagère en bois. L'appui est creusé d'une cavité à feuillures. Un petit canal d'écoulement a également été creusé. Le mur Ouest est également percé, sous un arc surbaissé, retombant sur des piédroits appareillés. L'appui est formé de dalles de pierres débordantes et chanfreinées. A noter que cette pièce est sous le trottoir de la rue de la Clarté, preuve de retouches radicales dans l'économie de l'immeuble.

Cave W.

Cette cave a une voûte surbaissée en maçonnerie de blocage (retombées non soulignées, sur des piédroits en maçonnerie de moëllons, ou creusés dans le rocher). L'économie générale de cette partie de l'abbaye Saint-Front qui jouxtait le croisillon Sud, a été entièrement bouleversée à la fin du XIX^e siècle. Cette cave s'inscrivait en fait entre le croisillon Sud de l'église abbatiale et le mur oriental de la salle capitulaire.



Il est impossible de préciser dans quelle mesure les caves que nous avons étudiées étaient celles de logis dépendant, directement ou non, de l'abbaye Saint-Front, réparties qu'elles sont autour de cette place dont le nom même — la Clautre — rappelle la destination. Il est non moins impossible de dater ces caves à partir des immeubles qui ont été bâtis sur elles : les plus anciens de ces immeubles ne remontent guère au-delà du XVI^e siècle, alors que les caves remontent à quelque deux ou trois siècles plus haut. Les éléments architecturaux (profils d'arcs, nervures, mouluration, appareil et matériaux) ne permettent pas non plus de dater ces caves. Elles ne comportent généralement qu'une travée. La voûte la plus commune est la voûte en berceau, on compte peu de voûtes d'ogives. Leur forme irrégulière s'explique par la nécessité de les adapter à la configuration du terrain et aussi aux fantaisies des propriétaires. Une seule est à deux étages et s'est peut-être logée dans une ancienne carrière qui a pu fournir des matériaux à la construction de Saint-Front. Comme la plupart des maisons qui les surmontent encore aujourd'hui, ces caves n'ont en général, sur la rue, qu'un de leurs petits côtés. On y accède souvent directement par un escalier droit et dans quelques caves, par un escalier à vis. On notera qu'en six cas (3 sur la place de la Clautre, 2 sur la rue d'Enfer, 1 sur la rue de la Clarté) les caves dépassent l'aplomb des immeubles auxquels elles appartiennent, et sont percées sous des rues, des places ou des trottoirs; cela est

une preuve évidente que le laci médiéval des rues et ruelles du quartier ne correspondait pas à l'actuelle disposition des rues. Les ruelles d'antan, étroites et obscures, avaient parfois des étranglements et des chicanes qui paraissent extravagants aux urbanistes modernes. Ajoutons que l'abbaye de Saint-Front elle-même a dû avoir des caves qui ont disparu, soit à l'Ouest, soit au Sud du cloître; malheureusement, les architectes qui ont détruit cet ensemble à la fin du XIX^e siècle ne nous ont pas conservé le souvenir de leurs destructions et de leurs nivellements.

Nous espérons que ce relevé méthodique permettra de connaître le passé monumental de notre ville et les abords de l'église Saint-Front, dont l'histoire est encore si pleine de mystère.

M. et G. PONCEAU.

N.B. — Nous avons offert aux Archives de la Société historique et archéologique du Périgord, où l'on peut le consulter, le dossier complet de nos travaux sur les caves des environs de Saint-Front, avec les plans, coupes et élévations.

Une anecdote sur l'Amiral Fourichon (1870)

Dans ses « Souvenirs d'un demi-siècle », l'académicien Maxime Du Camp (1822-1894) rapporte une anecdote sur l'amiral Fourichon, périgourdin de Thiviers. Il nous fait connaître au passage, la réputation flatteuse dont jouissait notre compatriote.

Ces souvenirs vécus, recueillis auprès de personnalités de l'époque, aussi scrupuleusement recoupés que possible, ont été écrits dans les années 1887-1888, sur des notes prises le plus souvent « à chaud ». Ils mettent en cause de nombreux personnages historiques et ne furent publiés — selon la volonté expresse de leur auteur — que longtemps après sa mort, lorsqu'aucune des personnes dont il rapporte les actes ne pouvait plus exister non plus.

Rappelons d'abord brièvement le « curriculum vitae » de l'amiral Fourichon. La famille Fourichon, d'après des documents du XV^e siècle, serait originaire du bourg de Saint-Pardoux-la-Rivière. Plusieurs branches essaimèrent, l'une d'elles s'établit à Thiviers, à la fin du XVIII^e siècle. Ce serait celle dont est issu, le 10 janvier 1809, le personnage qui nous intéresse. Entré au collège de la Marine, à Angoulême, en 1824, Martin Fourichon est enseigne de vaisseau en 1829. En 1831, à la suite d'une crise morale, sur laquelle on n'est qu'imparfaitement renseigné, mais qui faillit le conduire au suicide, il adhère au Saint-Simonisme et retrouve ainsi son équilibre un moment compromis. Mais onze ans plus tard, il reniera la « foi » saint-simonienne. Il franchit successivement les grades de la hiérarchie, pour être promu contre-amiral en 1853 et vice-amiral en 1859. Deux fois ministre de la Marine — en 1870-1871 et en 1876-1877 —, sénateur inamovible, grand-croix de la Légion d'Honneur, il meurt à Paris en 1884.

L'anecdote dont il s'agit se situe pendant la période funeste de la guerre de 1870, qui suivit la capitulation de Sedan (2 septembre 1870).

Devant la menace, malheureusement trop certaine, de l'investissement de Paris par l'armée allemande, on sait qu'il fut décidé qu'une délégation du Gouvernement de la Défense nationale, munie des pleins pouvoirs, irait s'installer à Tours, der-

rière la ligne stratégique de la Loire. C'était sur cette délégation que pèserait le devoir de mettre la province en état de délivrer Paris et de repousser l'invasion.

On mit à sa tête un vieil avocat juif de 74 ans, Crémieux, ancien garde des Sceaux sous la 2^e République, célèbre, dit-on, par sa laideur. On lui adjoignit bientôt un politicien septuagénaire lui aussi : Alexandre Glais-Bizoin. Ce dernier avait quitté Paris le 17 septembre 1870, pour rejoindre Tours. « Ridicule au dedans, ridicule au dehors, il se croyait apte à régenter le monde et n'était pas capable de comprendre un projet de loi », tel nous le dépeint cruellement Maxime Du Camp. Cependant, nous dit-il, « moins sûr de lui que Crémieux, se rendant compte peut-être de son incapacité en matière militaire, (il) avait amené avec lui le vice-amiral Fourichon, qui était un homme de guerre, avait présidé le Conseil d'Amirauté et était de nature, de capacité, d'énergie, à rendre des services à la défense du pays ». Du Camp poursuit : « Ce que l'amiral a dû penser des deux grandes inutilités auxquelles on l'avait adjoint, je n'en sais rien, mais je m'en doute. Il racontait volontiers, avec son sourire narquois, une anecdote qui en dit long sur les étrangetés de cette époque.

» Un jour, à Tours, on le prévient qu'une députation de soldats demande à être admise en sa présence pour lui faire une communication d'une gravité exceptionnelle. Cinq minutes après, l'amiral voit entrer une vingtaine d'individus portant un costume de matelot de fantaisie et représentant une compagnie franche de récente formation, dont il avait oublié la dénomination ; c'était, disait-il, quelque chose comme les « Corsaires de la Gironde » ou « les Lascars de la Durance ». Ils venaient le prier de leur faire délivrer des haches d'abordage, afin de pouvoir frapper l'ennemi de plus près et mortellement. L'amiral eut quelque peine à ne pas leur rire au nez et répondit qu'ils trouveraient probablement « cet article » dans les magasins d'accessoires du théâtre de la Porte Saint-Martin, mais que depuis longtemps les arsenaux de l'Etat ne le « tenaient plus ». Voyant la mine déconfite de ces braves volontaires, il leur demanda qui leur avait fourré cette idée biscornue dans la tête. Ils répondirent : « C'est le citoyen Glais-Bizoin. ». « Il est à craindre qu'il ne se soit moqué de vous », dit l'amiral en les congédiant. Glais-Bizoin ne s'était pas moqué de ces marins de pacotille. Il fut de méchante humeur et disait : « Comprenez-vous Fourichon qui refuse de donner des armes aux soldats que je lui envoie ? »

» Malgré sa volonté de bien faire, l'amiral n'y put tenir.

Il avait commencé, et il poursuivit avec succès, l'organisation de la première armée de la Loire, de celle qui fut à Coulmiers. Mais l'inéptie de ses deux compagnons, les tracasseries dont ils l'accablaient, l'insanité des propositions qu'il était forcé de discuter avec eux le dégoûtaient à ce point que, comprenant l'inutilité de ses efforts, il donna sa démission (4 octobre). » Et Crémieux resta seul ministre de la Guerre, jusqu'au jour où Gambetta vint prendre en mains la délégation de Tours.

C'est alors que l'amiral Fourichon, faisant allusion à la coordination nécessaire des opérations, lui posa la question : « Avez-vous pris vos dispositions avec le général Trochu ? ». Gambetta répondit : « Ah bah ! Trochu est un imbécile, il n'entend rien à la guerre ». Était-ce vrai ou non ? Nous n'en savons rien. Quoi qu'il en soit, Trochu et Gambetta ne s'étaient pas mis d'accord ou s'étaient mal entendus. Trochu, qui voulait agir en Normandie, dut renverser ses plans au dernier moment — et trop tard — pour livrer la bataille de Champigny, à l'est de Paris. Le déroulement des opérations, ainsi bouleversé, se solda par un échec complet. Et Paris ne fut jamais délivré. Si la question de l'amiral avait reçu dans les faits une réponse positive, peut-être la poursuite de la guerre eut-elle été moins désastreuse qu'elle ne le fut.

Il serait sans doute intéressant, pour terminer, de rapprocher des appréciations de Maxime Du camp citées plus haut :

— d'une part, les notes données en 1832 au lieutenant de frégate Fourichon, alors embarqué sur « la Flèche », par son chef, le lieutenant de vaisseau Lapierre : « M. Fourichon continue à se distinguer par son zèle à toute épreuve. Quoique bien jeune encore, il se conduit en officier consommé. Voilà un officier qui promet de faire honneur à la Marine » ;

— d'autre part, ce jugement porté sur lui par Emile Barrault, ancien rédacteur du « Globe », une des têtes du Saint-Simonisme, qui, en octobre 1833, au moment où la flotte française faisait campagne dans le Levant, à l'occasion du différend turco-égyptien, voulait mettre sur pied une expédition en vue de la « colonisation de l'Océanie par la foi nouvelle » et écrivait : « En Orient, la préparation consiste à recruter, parmi les officiers, ceux qui peuvent entreprendre cette expédition. J'ai écrit à Fourichon (*sic*). Fourichon serait pour nous d'une grande utilité ; il a navigué dans les mers australes et il était embarqué à bord de « la Bayonnaise » avec le capitaine d'Urville. Fourichon est lieutenant de vaisseau. C'est un homme de cœur : courage et poésie sont en lui. Je tiens beaucoup à lui. »

Mais l'expédition n'eut pas lieu.

On déduira de ce qui précède que notre compatriote, « l'amiral aux sévères favoris », comme l'appelle le colonel Reyniers, mérita largement, par son caractère et les fortes qualités dont il fit preuve, l'estime de ses contemporains et les honneurs qu'il reçut.

Pierre AUBLANT.

BIBLIOGRAPHIE

Maxime DU CAMP, *Souvenirs d'un demi siècle*, (Paris, Hachette, 1949, t. II).
B.S.H.A.P., t. V et VII (R. de Laugardière, « Essais topographiques, historiques et biographiques sur l'arrondissement de Nontron »).

Actes du 87^e Congrès national des Sociétés savantes (Poitiers, 1962). Art. du colonel F. Reyniers, « Un officier de marine saint-simonien : le lieutenant de frégate, et plus tard amiral Fourichon ».

Note sur le château de Montferrand

Le château de Montferrand entra dans la famille de Gontaut par alliance en 1373, de Marguerite de Montferrand avec Gaston IV, seigneur de Gontaut. Ce dernier, seigneur de Biron à la mort de son frère Pierre II, prêta serment au roi anglais en 1363. Le titre de Montferrand est donné à leur deuxième fils, Gaston V. Ce seigneur semble avoir passé sa vie à reprendre ses châteaux enlevés par les capitaines routiers; retenons seulement de ses malheurs la prise vers 1444, puis la reddition au roi de France contre rançon, de la place de Montferrand par Malrignon de Bideran, capitaine anglais. Gaston VI rend hommage le 11 décembre 1469 pour Biron et Montferrand. Son fils Pons épousera en secondes noces, le 15 mai 1499, Marguerite de Montferrand, fille de Jean de Montferrand (qui testera le 16 mai 1512 en faveur de son petit-fils, Jean I de Biron) et de Bernardine de Lavedan (testament du 13 mars 1517). La sœur de Marguerite, Catherine, épousa François de Bourdeille. A une époque indéterminée, Montferrand abrita le Saint Suaire de Cadouin ¹.

Ainsi, à partir du début du XVI^e siècle, Montferrand ne quittera plus l'héritage des Gontaut-Biron, mais il est probable que très vite ils cessèrent peu à peu de l'habiter. En 1551, Jean I^{er} présente une requête à Henri II pour l'obtention d'une foire ², mais nous n'avons pas de mention d'habitation. C'est pourquoi, à la différence de Badefols, Montferrand était déjà en ruines en 1701.

*
**

Nous publions ci-dessous une description du château faite, en 1778, lors de l'estimation des terres et des réparations en vue du règlement de la succession de Jean-Louis de Gontaut, duc de Biron, abbé de Moissac et Cadouin ³.

« DESCRIPTION DU CHATEAU DE MONFERRAND

Ce château est situé sur une éminence au nord du bourg de Montferrand. Des murs flanqués de tours et des fondations qui subsistent encore à différentes distances au pourtour du dit château annoncent une ancienne et importante forteresse.

1. Bibl. nat. mss, coll. Périgord, t. XV, Biron.

2. *Ibidem*.

3. Voir *B.S.H.A.P.*, t. XCV (1968), pp. 99 à 110, article de M. Bouchereau. En dehors de la copie du greffe conservée aux Archives municipales de Bergerac, il existe de nombreux états aux Arch. nat., série T (condamnés et émigrés), Gontaut-Biron, 479-30-7-9.

Sur ce que l'on peut juger par les dispositions des vestiges et des parties de bâtiment qui subsistent encore, on voit que le corps de logis était isolé dans l'enceinte de ces murs, et que ce grand espace devait contenir les accessoires relatifs à la défense de cette place; mais comme la plus grande partie de ces emplacements ont été donnés en rente à plusieurs particuliers et que la plupart y ont bâti des maisons ou pratiqué des jardins, la contenance actuelle se trouve réduite à un petit passage, une petite cour, aux bâtimens que l'on va décrire et à un petit emplacement du côté du levant sur le penchant de la montagne.

On communique du bourg à ce château par un chemin tournant qui aboutit à une porte du fort qui fait face au couchant, sur laquelle porte est la chapelle domestique, de là on monte le long des murs du château et à dix-huit toises de distance se trouve la porte d'entrée de la cour, d'une forme fort irrégulière.

Sur la droite de cette cour sont les vestiges de quelques objets qui ont été détruits et les parties du château qui subsistent encore, et sur la gauche sont les bâtimens des recettes.

Les bâtimens du corps de logis qui sont susceptibles de réparations consistent en une grosse tour carrée du côté du midy d'environ neuf toises de longueur sur neuf toises de hauteur, et en une aile en retour du côté du levant de cinq toises trois pieds de longueur sur sept toises de hauteur.

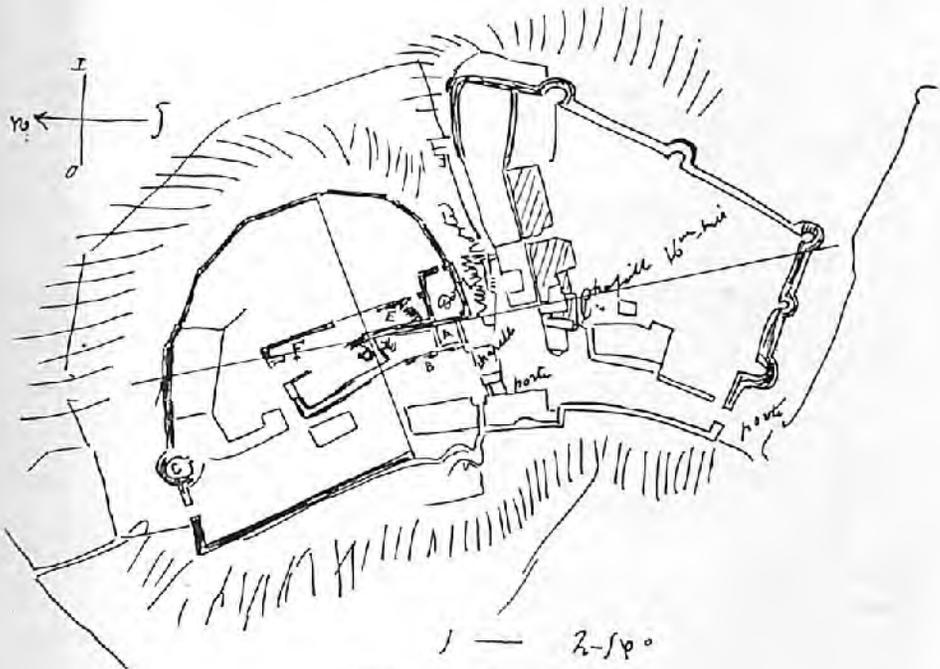
La hauteur de ce bâtiment se divise en deux caves dans le bas, le rez-de-chaussée, un premier étage avec un grenier au-dessus de l'aile, une pièce voûtée appelée chapelle de Madame, au-dessus du premier étage de la tour sur laquelle est une plateforme.

La cave est divisée en deux pièces, l'une desquelles sert aujourd'hui d'écurie et l'autre de grange à metre la paille.

On monte au rez de chaussée par un petit perron de cinq marches placé à l'extrémité de l'aile. Duquel perron on aboutit à un petit escalier à noyau qui monte de fonds et delà, sur la gauche on entre dans une chambre avec une croisée, une cheminée et deux placards; à l'extrémité de cette première est une seconde chambre avec une cheminée, une croisée et des latrines par côté. Sur la droite de la dite chambre est le cachot et un petit escalier par côté.

Au premier étage en montant par ce petit escalier se trouve sur la droite une chambre avec une cheminée, un placard, une cheminée, des latrines dans l'épaisseur des murs. D'un côté est un petit passage qui communique sur une petite galerie de l'autre.

CHATEAU DE MONTFERRAND.



Dessin de Léo DROUYN
Recopié par G. PONCEAU.

A — Cabinet dans le donjon à contreforts plats, en dessous un trou rond.
B — Mur à contrefort plat entrant dans un caveau sans lumière, près de la voûte une porte.

C — Oubliettes.

D — Escalier XVI^e siècle.

DE — Mur fenêtre plein-cintre

EF — Restes d'anciens murs.

Entre les deux châteaux, le rocher a été coupé.

Ouverture cintrée ou ogivale 1^{re} époque.

Le donjon a 53 assises.

Au rez-de-chaussée ouverture et portes cintrées (meurtrières).

Au 1^{er}, ouvertures cintrées géminées sur 4 colonnettes.

Au 2^e, ouvertures ogivales géminées, (meurtrières en +), trilobées dans un cadre carré.

A gauche en entrant dans cette chambre se trouve un petit dégagement à l'extrémité duquel est un petit cabinet au-dessus du cachot et sur la gauche une chambre avec une cheminée, une croisée, un placard.

Au-dessus de cette dernière chambre est un grenier comme a été dit et sur l'autre une pièce voûtée qu'on appelle la chapelle de Madame, sur laquelle voûte est une plate-forme pavée en pierre.

REPARATIONS A FAIRE

Tous les bois seront pris dans la forest du seigneur.

Aux murs extérieurs du corps de logis, estimons être à faire vingt toises superficielles de resapement ou rejointoyement, réparer les latrines et quelques dégradations au-dessous.

Aux murs de la chapelle faire deux toises, enduits et fermer une petite lézarde du côté du levant, fournir deux pierres, resaper quelque partie de la grande porte sous la dite chapelle et faire trois toises resapement ou rejointoyement aux parois des murs du passage sous la dite chapelle.

Plus vingt trois toises resapement ou rejointoyement à faire aux murs du château du côté du nord et faire le recouvrement du parapet de la montée de la cour du château.

Plus une toise de rejointoyement et trois toises renformir au mur de la cour sur la gauche du portail et une toise resapement au mur du côté du levant.

A la cave, sous l'aile du côté du nord, faire trois toises resapement ou rejointoyement tant au-devant et dessus de la porte que sur les parois des murs de cette entrée.

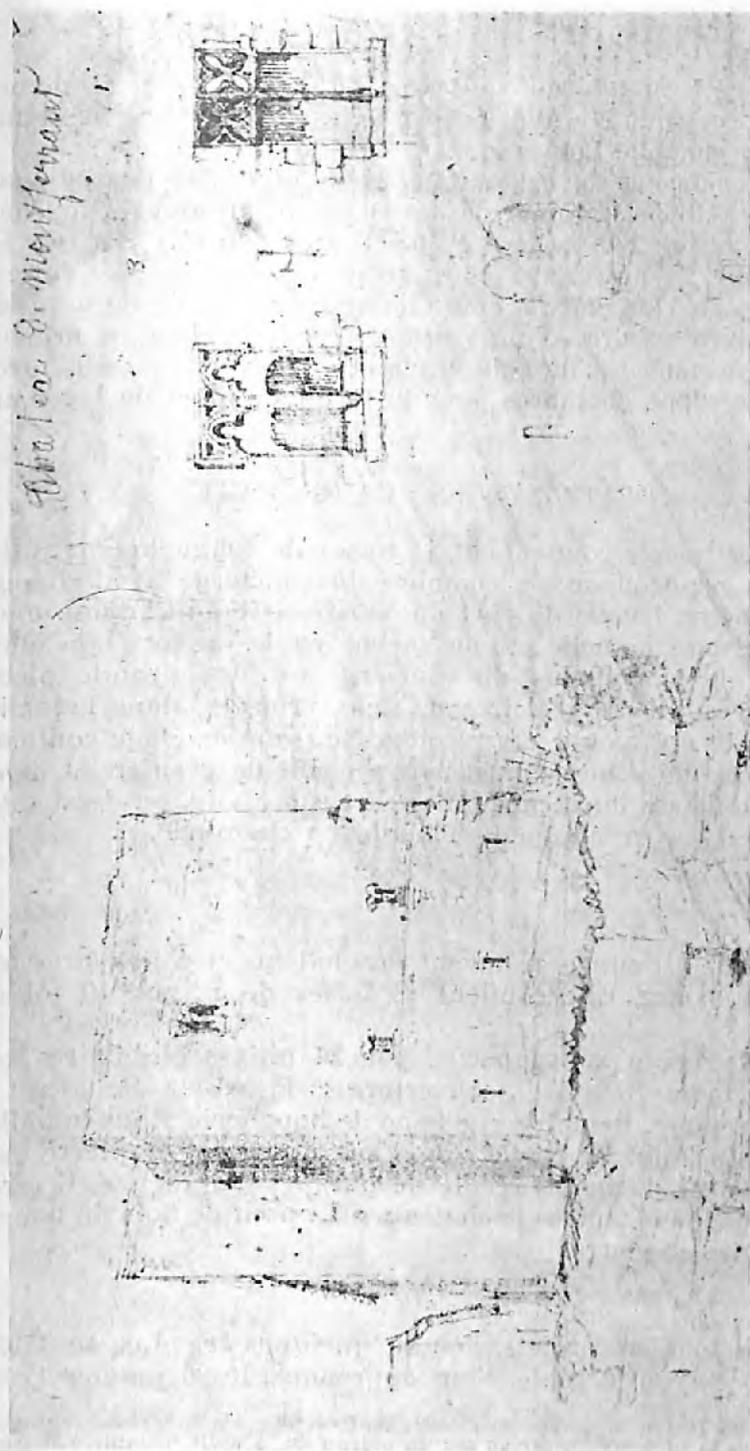
Fournir deux vantaux de porte avec leur ferrure, plus fermer une petite brèche aux murs intérieurs et faire un jambage en pierre à une espèce de placard.

A la deuxième cave du côté du midy, metre une planche et fournir une panture au vantau de la porte.

Plus à faire six toises superficielle de resapement aux pour-tours des murs et cinq toises en longueur de ratelié aux mangeoires des chevaux. »

Ainsi, ce 27 août 1778 ⁴, on estime nécessaire de faire quelques travaux aux deux chambres du rez-de-chaussée: blanchir les murs, remettre des marches aux fenêtres et des vantaux aux placards; de même pour la chambre de l'aile au premier étage; de plus l'on prévoit de placer des pierres dans les créneaux au

4. Arch. nat., T 479-30.



LE CHATEAU DE MONTFERRAND EN 1846

Dessin de Léo Drouyn — Photo Lagrange

pourtour de la plateforme au-dessus de la chapelle de Madame. Notons encore que l'on doit refaire le pavé et reclouer les lambris de la chapelle domestique.

En conclusion de cet état, nous ne pouvons passer sous silence la judicieuse remarque de Delpech, archiviste du château, qui au fol. 240 observe « qu'à l'entrée du château, sur la main droite, se présentent la ruine de deux salles qui furent entraînées en 1738 dans la chute d'une tour tombée de vétusté, qu'il faudrait refaire en un vestibule avec escalier au milieu, un salon à manger d'un côté et chambre à coucher de l'autre, au premier deux chambres pour le fermier obligé de loger en ville. »

« DEPENDANCES : LA RECETTE

Ces bâtiments contiennent 14 toises de longueur sur 3 de large. Au rez-de-chaussée, chambre du concierge avec cheminée et fenêtre, l'angle du côté du Nord est flanqué d'une tour circulaire dans laquelle est un cachot voûté en fort bon état. A droite de la chambre du concierge est une grande pièce appelée la sale basse, éclairée de deux croisées, dans laquelle est l'escalier qui monte aux recettes. Le premier étage contient deux pièces de mêmes dimensions servant de grenier, et dans la tour au-dessus du cachot est une prison civile, au-dessus de laquelle est encore une petite chambre à cheminée.

HALLE

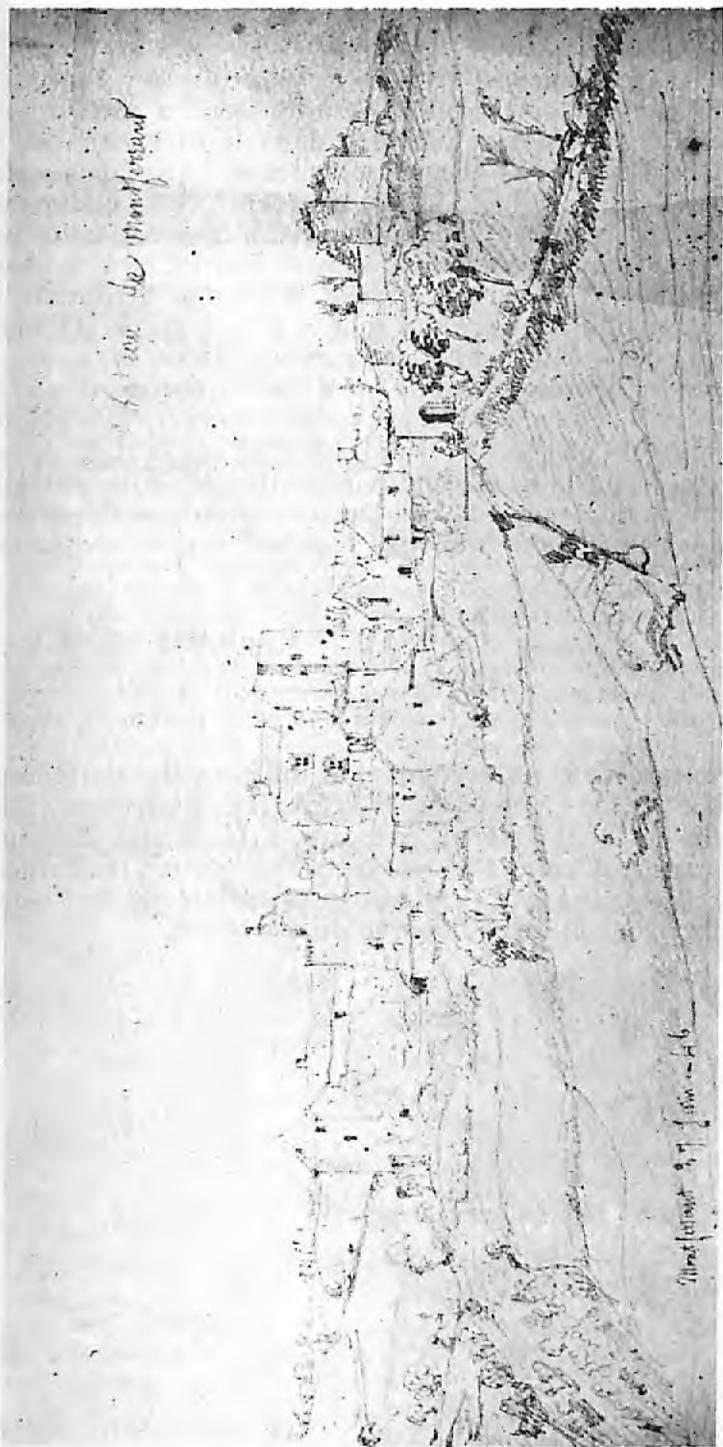
La halle est située au levant du château et à peu près au milieu du bourg. Elle contient 15 toises de L. sur 10 toises de l. ⁵.

La charpente est supportée par 24 piliers circulaires en pierre de taille. Refaire la couverture et le collier de carcan ⁶ placé à un pilier. Remplacer le banc de boucherie. Sous la halle il y a quatre murs en partie ruinés sur 8 cartiers de pierre qui ont servi dans un temps reculé de parquet d'audience, il sera placé à côté ou bien dans le château. » Le pont de bois du bourg est à refaire en pierre.

Après tous ces projets, l'on fit quelques travaux en 1782, mais rien de considérable. Nous apprenons, le 26 janvier 1789,

5. Donc deux fois plus grande que celle de Badefols : elle existe toujours.

6. On notera la présence du carcan sur un poteau de la halle, comme à Belvès.



LE CHATEAU DE MONTFERRAND EN 1846

Dessin de Léo Drouyn — Photo Lagrange

que le parquet de justice et l'auditoire se trouvent dans une chambre du château, une armoire contenant les papiers du greffe; il n'y a pas d'autres meubles dans le château. Au 1^{er} décembre 1789, l'on prévoit encore quelques devis: marches des escaliers intérieurs, carrelage de la plateforme et sa charpente (qui n'existait pas en 1778). Le devis le plus intéressant concerne la chapelle: pavé, autel, « cadre du devant d'autel et le tableau au-dessus à réparer, tabernacle, gradin et rétable à fournir, le tout étant vermoulu; le degré qui monte à la tribune, 11 marches, lambris. Mais à la droite en entrant dans la cour, il y a trois façades de murs démolis où il paraît encore des croisées à la façade du côté du couchant, on ne les refera pas ».

Il est probable que Montferrand resta en cet état, le temps seul n'épargnant pas ses puissantes murailles, encore splendides en 1846, lors du voyage de Léo Drouyn et qui, en dépit d'un certain morcellement, ont toujours fort bel aspect en ce site écarté.

Françoise ANNE.

N. B. — Notre article est accompagné du plan du château de Montferrand, relevé en 1846 par Léon Drouyn, ainsi que de deux dessins exécutés à la même date par l'artiste. L'ensemble est conservé dans le fameux « album Drouyn » qui est la propriété de la Société historique et archéologique du Périgord.

VARIA

UN CONTRAT DE MISE EN NOURRICE

« A Bragerac le vingt deuzieme juillet mil six cens cinquante deux après midy, pardevant moy notere royal a esté present Jean Rousse', du lieu de Saint-Jean de Gardonnenque dans les Sevenes et à présent estant cavalier dans la compagnie du sr de Gaston, cappitaine au regiment du sr de Bartasart, lequel de son bon gré a balhé par ces présentes à nourrisse Amen Roussel, son filz et de Josepe Ferere sa femme, entre les mains de Jeanne Gantet, vefve de feu Jean Feytou, recouvreur, habitante à present au lieu de Jean-Vidal près le bourg de la Magdelaine, y presenté et aceptante, lequel Amen ladite Gantet sera tenue de allaitter et nourrir et tenir blanc et net pendant vingt mois prochains quy ont commencé depuis samedy dernier vingtieme du courant, et ce moyennant le pris de trois livres par mois, sur quoy ledit sr Roussel a avancé à ladite Gantet trois escus pour trois mois prochains, et pour fere le payement de dix sept mois restant a laissé et remis presentement et realement entre les mains de Jean Chaullet, thonnellier, bourgeois et habitant de ladite present ville, y present, savoir dix sept escus en louis et autre bonne monnoye que ledit Chaullet a prins et receu et promet fere le payement à ladite nourrice mois par mois, et aussi ledit sr Roussel a laissé outre ce trois livres huit solz pour actepier du linge et autres choses necessaire pour ledit Amen lorsque besoin sera. A esté acordé que sy ledit Amen vient mallade ladite Gantet sera tenue d'en avertir ledit Chaullet pour remedier à ladite malladie et le fere traiter. Et pour tenir ce dessus les dites parties obligent tous leurs biens present et advenir par serment fait à Dieu. Presants Pierre Lafargue et Jean Servin, filz de Pierre, marchands de ladite ville, tesmoins. Ledit Roussel ny ladite Gantet ne sait escripre, enquis par moy. (Signé :) Chaullet, Lafargue, present, Servin, Baneau, notera royal. »

Arch. dép. Dordogne,
3 E 7786, minute 217).

[Transcription par Noël BECQUART]

A PROPOS DU CHATEAU DE RASTIGNAC ET DE LA MAISON BLANCHE DE WASHINGTON

Compte rendu d'une étude de M. Leslie E. Acsay

" Who was the architect of the White House ? Was it Jefferson ? "

Un architecte américain, Leslie E. Acsay, revenant de France il y a quelques mois, fut stupéfait de trouver, dans une revue, une image en noir et blanc, qu'il avait prise au premier coup d'œil pour la Maison Blanche, mais dont la légende indiquait qu'il s'agissait du château de Rastignac, « dans la charmante vallée de la Dordogne », ajoute-t-il. Sa profession l'incita naturellement à chercher quelles influences avaient pu aboutir à la construction, en des lieux aussi éloignés l'un de l'autre, de deux édifices qu'il nomme « jumeaux ».

Il savait que G. Washington, en plus de son œuvre politique, avait assumé la lourde tâche d'organiser le cadre matériel des institutions des Etats-Unis, c'est-à-dire de créer la capitale fédérale à laquelle son nom est resté attaché. On fit donc appel à des architectes connus pour édifier la nouvelle cité. Le plan d'ensemble est dû au Français Lenfant, qui traça l'emplacement des édifices et des perspectives grandioses, où naturellement prévalait l'influence de l'architecture française du 18^e siècle. Il donna, en particulier, tous ses soins à la recherche du site du palais présidentiel et de ses alentours.

Le plan original du palais lui-même est dû à l'architecte irlandais James Hoban, qui fut lauréat du concours et reçut le prix de 500 dollars offert par le Congrès. Il s'était inspiré du palais Leinster à Dublin, de style néo-classique. La façade Nord de la Maison Blanche présente de nombreux points de ressemblance avec l'édifice irlandais. La construction commença, mais elle demeura longtemps inachevée. G. Washington, président de 1789 à 1797, n'y habita jamais ; son successeur, le président Adams, n'y vint qu'en 1800, un an seulement avant la fin de son mandat ; le palais n'était alors habitable qu'en partie.

Mais Lenfant avait démissionné depuis longtemps. En butte aux tracasseries administratives, abandonné par G. Washington, il avait renoncé à poursuivre son œuvre, pour le plus grand dommage de la ville dans son ensemble, et du palais présidentiel, en particulier. On ne construisit pas, entre autres éléments, les bâtiments simples mais d'une ligne agréable, qui auraient dû fermer la cour d'honneur au Nord — la Cour La Fayette — et qui aurait isolé le palais du bruit de la circulation urbaine et de la curiosité des foules. Leslie E. Acsay est tout à fait persuadé que cette cour fermée est une nécessité architecturale, qui ne pourrait que mettre en valeur l'imposante façade Nord où se trouve l'entrée principale du palais. Admirateur lui-même de l'école d'architecture française du 18^e s., il souhaite que les Américains prennent conscience de la dette qu'ils ont envers Lenfant, à peu près inconnu du public actuel.

Cependant, l'homme qui, avec Lenfant, avait choisi l'emplacement, et plus tard, surveillé chaque phase des travaux de la Maison Blanche, était Thomas Jefferson, ancien ambassadeur auprès de la cour de Versailles, qui fut architecte par vocation, et président des Etats-Unis de 1801 à 1809. « Il éprouva, dit notre auteur, une véritable passion pour l'architecture française ». Acsay le tient pour le « lien véritable entre la grande tradition architecturale française et la Maison Blanche ; Jefferson fut l'Américain qui fit le plus pour adapter l'esprit français à ce pays ». En France, il s'était lié d'amitié avec un groupe d'architectes célèbres : Clérissieu,

Legrand, Molinos. Au moment de son départ, ils lui donnèrent des livres d'architecture remplis de dessins, des projets, des plans. Et Jefferson demeura toujours en relation avec eux. Quand il arriva à la présidence, la Maison Blanche étant encore inachevée, les plans furent repris et modifiés, en particulier la façade Sud, donnant sur les vastes pelouses et les jardins, œuvre de Lenfant. L'architecte chargé de ces travaux était un ami personnel du président : Benjamin Henry Latrobe. Il subit, non sans quelque impatience parfois, l'influence de Jefferson et dut souvent céder à ses désirs. C'est Jefferson qui eut l'idée du grand portique semi-circulaire de la façade Sud, qui est esquissé sur un dessin original de sa main. Trouva-t-il cette idée dans le plan du château de Rastignac ? Leslie E. Acsay précise que ce plan était prêt **avant** la Révolution, et que l'édifice était achevé dans les premières années du 19^e siècle. Il dit aussi qu'il ne fut pas l'œuvre d'un entrepreneur local, mais « d'un architecte parisien » ; il pencherait pour Victor Louis. Les plans auraient été donnés à Jefferson avec bien d'autres, par Louis Clérisseau. Sans se rendre compte qu'à la même époque, le plan était réalisé de l'autre côté de l'Atlantique, Jefferson, grâce à l'aide de Latrobe, le construisit sur la façade Sud du palais présidentiel. Ainsi, bien que la Maison Blanche soit le résultat des travaux de quatre grands architectes, dont seul Lenfant était Français, c'est l'influence de l'école française qui est prépondérante.

L'auteur rappelle que le château de Rastignac, incendié en 1944 par les Allemands, n'a été que très partiellement reconstruit. « Il est apparemment entier, dit-il ; mais c'est une coquille vide ». La Maison Blanche a d'ailleurs connu semblable malheur. Elle fut incendiée en 1814 par les Anglais lorsqu'ils prirent Washington.

En conclusion, l'auteur formule deux souhaits : d'abord, que les anciens projets de Lenfant soient repris et exécutés, en ce qui concerne la cour d'honneur du palais. Ce serait une marque de gratitude envers celui qui a fait de la capitale fédérale un des plus remarquables ensembles urbains, partout où l'on a suivi ses plans. Puis il souhaite vivement qu'on organise, aux Etats-Unis, une souscription publique, afin de réunir la somme nécessaire à la reconstruction totale du château de Rastignac. Ce serait, pense-t-il, « un excellent moyen de resserrer les liens culturels et amicaux qui unissent nos deux pays ». Ce serait, aujourd'hui, le bon moment, pour réaffirmer les traditions communes des deux nations, symbolisées par la similitude de la Maison Blanche et du château de Rastignac.

Marthe MARSAC.

BIBLIOGRAPHIE

BABY ON HER BACK. A HISTORY OF THE HUGUENOT FAMILY DUBOURDIEU

par William J. Dubourdieu (Lake Forest, Illinois, 1967).

En 1959, le regretté M^r Jouanel, archiviste municipal de Bergerac, reçut la visite du Rév. William J. Dubourdieu, pasteur à Chicago (Illinois), qui venait faire des recherches concernant son ancêtre direct, Isaac du Bourdieu, pasteur à Bergerac au 17^e siècle.

Le pasteur de Chicago est décédé en 1966 après avoir préparé la publication de l'histoire de sa famille dans un ouvrage de 350 pages, décrivant avec précision la fuite des protestants du Midi de la France au milieu de grands périls.

Le livre se propose de décrire l'histoire, au cours de trois siècles, des descendants d'Isaac du Bourdieu. Ils ont occupé des postes éminents en Angleterre, en Irlande, aux Etats-Unis (en Caroline, à New-York, en Illinois) et en Nouvelle-Zélande. Il est intéressant de voir, à travers douze générations, combien est vivace le souvenir des ancêtres français, ce qui n'empêche ni le loyalisme, ni la fidélité, ni la reconnaissance envers les pays qui ont accueilli les émigrés dans la détresse.

On remarque dans l'ouvrage une gravure du temple de Bergerac bâti en 1636 et démolé en 1682 (emplacement actuel du marché couvert), temple où Isaac et Arnaud du Bourdieu furent pasteurs.

Les du Bourdieu étaient originaires du Béarn. Isaac fut pasteur à Bergerac de 1630 à 1651, puis à Montpellier de 1652 à 1682. Il est ensuite ministre au Savoy Chapel de Londres, paroisse aristocratique des réfugiés huguenots. Il entre en relations avec Primerose, représentant le conseil des anciens et diacres de l'Eglise de Londres, et il obtient de célébrer le culte conformément à la liturgie de l'Eglise réformée de France.

Il est rejoint par son fils Jean, natif de Bergerac et pasteur à Montpellier, qui a dû fuir lui aussi. Sa femme et ses enfants n'ont pu partir en même temps que lui.

Les fils de Jean sont chirurgiens, officiers ou pasteurs ; ils résident à Lisburn (Irlande) au temple français des huguenots qui sont nombreux dans cette ville où ils ont créé de florissantes fabriques de tissus de lin.

Autres personnalités marquantes, les deux cousins Armand et Jean du Bourdieu, pasteurs au temple « French Savoy » à Soho Square.

Armand-Jean Du Bourdieu a quitté la France à l'âge de 5 ans sur le dos de sa mère (d'où le titre de l'ouvrage : « Baby on her back »), Vaysine du Bourdieu, qui a rejoint en 1684 son mari, pasteur à Londres. Craignant pour la santé de ses deux autres enfants, Elisabeth, âgée de 2 ans, et Anne, âgée de 3 ans, elle les laisse à des parents, mais conformément aux ordres de Louis XIV, les petites filles sont élevées dans un couvent.

Les propriétés des fugitifs sont saisies et vendues afin de payer la pension au couvent, les parents ne verront jamais leurs enfants.

A Londres, le « French Savoy » était considéré comme une paroisse très aristocratique. Dans ce temple du Soho Square, le culte est encore célébré en langue française. On peut visiter dans la crypte de la cathédrale de Canterbury, le « Huguenot Sanctuary » ; il est propriété de l'Etat et une plaque conserve la liste des premières familles huguenotes qui le fréquentèrent, parmi lesquelles les Du Bourdieu.

Les protestants français ont été reçus partout avec une réelle générosité et beaucoup d'égards, mais tout le monde s'accorde à dire combien leur arrivée a été

bénéfique pour le pays qui les accueillait, surtout au point de vue industriel. La première église des réfugiés français et wallons a été fondée en 1550 à Threadneedle Street et des documents huguenots sont conservés à la librairie du French Savoy Church.

Ce livre est passionnant par les récits, les lettres, les documents personnels qu'il ressuscite. Il fait revivre et mieux comprendre cette période dramatique, les difficultés qu'ont dû traverser les familles protestantes, leur foi et leur dynamisme qui leur ont permis de se perpétuer jusqu'à nos jours.

F. BRUNET.

NECROLOGIE

Joseph Saint-Martin (1894-1969)

Joseph Saint-Martin est né le 17 juin 1894 à Périgueux, dans la maison qui fait l'angle de la place Francheville et du cours Fénélon. Dixième et dernier enfant de sa famille, il commença ses études primaires à la maison avant que d'aller faire ses études secondaires chez les Jésuites en Belgique, puis à Saint-Joseph de Sarlat. Une lésion cardiaque le fit réformer et c'est ainsi que, pendant la guerre de 1914-18, ne pouvant être soldat il tint à assurer un service bénévole dans les hôpitaux militaires. En 1920, il épousa M^{lle} Négrier. Le jeune ménage s'installa à Landry, commune de Boulazac. C'est là que, jusqu'à sa mort, M. Saint-Martin devait mener une vie de **gentleman-farmer**. Sept enfants couronnèrent le ménage : l'un deux disparut, hélas, au camp de Mauthausen ; il avait été pris à la frontière espagnole qu'il tentait de franchir pour rejoindre les Forces françaises d'Angleterre.

L'éducation de ses enfants, la vie de famille, les travaux de la terre n'empêchèrent pas M. Saint-Martin de s'occuper d'œuvres de solidarité. Maire de Boulazac pendant un quart de siècle, conseiller d'arrondissement, expert pour le tabac et les bois, il s'occupa aussi d'électrification rurale et fit partie du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations familiales de la Dordogne, ainsi que de la Caisse de Sécurité sociale ; novateur, il avait fondé, en 1934, la première association familiale de la Dordogne ; il fut aussi conseiller agricole de la Banque de France. Sa foi solide et sûre (son père, après son veuvage, avait reçu la prêtrise) le conduisit à consacrer une part de son temps, de ses ressources et de son dévouement aux œuvres catholiques. On comprend les regrets unanimes qui accompagnèrent sa mort, le 6 mars 1969.

M. Saint-Martin appartenait à notre compagnie depuis 1924. Pendant ces 45 années, il suivit fidèlement nos séances, publiait lui-même dans notre **Bulletin** des articles et des notes bibliographiques. Spécialiste de Montaigne et de La Boétie, il nous tenait au courant des travaux parus sur ces deux grands écrivains périgourdiens. Par ailleurs, il collaborait à divers journaux agricoles et à des revues savantes, tel le **Bulletin de la Société des Amis de Montaigne**. Très généreusement, il offrit à maintes reprises des livres à la bibliothèque de notre Société ; ainsi, récemment, le rarissime tome I de Jean Bertaud, **Encomium trium Mariarum cum eorumdem cultus defensione adversus Lutheranos** (Josse Bade, 1529) et, plus récemment encore, la collection complète et reliée des **Annales agricoles et littéraires de la Dordogne**.

M. Joseph Saint-Martin possédait une de ces « belles librairies de village » dont parlait Montaigne, riche de livres d'heures manuscrits, d'éditions anciennes (notamment des éditions originales de Montaigne), de reliures armoriées. Le « fonds Périgord » de sa bibliothèque y était si riche qu'il n'y manquait aucun des livres signalés par la **Bibliographie générale du Périgord** ; on y trouvait même des raretés bibliographiques qui avaient échappé à la perspicacité des trois rédacteurs de cette **Bibliographie**. Sa bibliothèque, il l'avait en partie héritée de son oncle Lespinas, mais il l'avait sans cesse entretenu et enrichie, achetant méthodiquement tout ce qui était périgourdin. Il avait aussi accumulé une extraordinaire collection de cartes anciennes et d'estampes périgourdiennes. Certains de ses portefeuilles étaient fort riches, notamment ceux qu'il avait consacrés à Montaigne, La Boétie, Brantôme, Fénélon, Christophe de Beaumont, Talleyrand, Bugeaud.

De toutes ces richesses, il n'était point avare. Il les ouvrait libéralement aux chercheurs. Son testament comporte des legs importants à notre Société, aux Archives de la Dordogne, à la Bibliothèque municipale de Périgueux.

Si nous voulions préciser quel était le caractère de M. Saint-Martin, il nous suffirait de noter les lignes de force de celui-ci. Paradoxalement, elles étaient sans doute dues à la faiblesse physique que très tôt, il avait dû tenter de dompter. Maladif toute sa vie, aux prises avec diverses maladies, il avait l'habitude de prendre sur lui pour mater sa souffrance, et il ne se plaignait jamais. Il semblait que dans la fréquentation quotidienne de Montaigne et de La Boétie, il eût puisé une sorte de stoïcisme qu'avait renforcé sa foi chrétienne. Après dix autres moralistes, Joubert le Périgourdin disait que le soleil ni la mort ne se peuvent regarder fixement : M. Saint-Martin les regardait sans ciller et sans sourciller. Quel plus bel éloge peut-on faire du courage d'un homme ?

A M^{me} Joseph Saint-Martin, à ses enfants et petits-enfants, la Société historique et archéologique du Périgord exprime ses condoléances. Elle n'oubliera pas celui qui a été l'un de ses membres les plus passionnés, l'un de ses lecteurs les plus attentifs, l'un des mécènes les plus généreux pour sa bibliothèque.

Jean SECRET.

Le Docteur André Cheynier (1893-1968)

Membre de la Société historique et archéologique du Périgord depuis 1932, où par la suite il avait été élu au Conseil d'administration, le Docteur André Cheynier est décédé le 23 novembre 1968, dans sa 76^e année.

Notre compagnie se devait de conserver le souvenir de cet éminent confrère, président de la Société préhistorique de France. Né le 18 juillet 1893 à Donzenac (Corrèze), où son père exerçait les fonctions de juge de paix, André Cheynier, après une formation secondaire au Lycée de Tulle, alla faire ses études de médecine à la Faculté de Bordeaux.

Classé auxiliaire en 1914, il est volontaire pour le front en 1917. Blessé dans le secteur de la Marne en 1918, il reviendra décoré de la Médaille militaire et de la Croix de guerre avec citation à l'ordre de l'Armée.

Reçu docteur en médecine en 1919, il s'installe tout d'abord dans le petit bourg corrézien de Cublac puis à Terrasson, où il se consacrera à la médecine rurale jusqu'en 1945, date à laquelle son fils aîné Joseph lui succède.

Il ouvre alors un cabinet à Meudon, dans la banlieue de Paris, où il est assistant en radiologie dans les hôpitaux Broussais et Coëreuil-Celton. En 1961 il prend sa retraite pour s'adonner entièrement à la préhistoire.

Marié en 1919, le Docteur Cheynier élèvera neuf enfants qui lui donneront 24 petits-enfants. De 1929 à 1942 nous le trouvons maire de la petite commune de Grèzes en Terrassonnais, où il a laissé le souvenir d'un homme affable, droit et dévoué.

Dès ses débuts de médecin de campagne, dans cette région riche en silex, le Docteur s'intéresse déjà à la préhistoire ; il a la chance d'y être initié par les abbés Bouyssonie, ses voisins, professeurs à l'école Bassuet de Cublac. Avec eux, il prospecte les gisements de surface sur les plateaux de la région ; il y découvre le site aurignacien de la Bombetterie ; puis, ce sont les fouilles des importants gise-

ments du Terrassonnais : Badegoule, l'Abri Lachaud, le Peyrat où il trouve un squelette azilien. Ces travaux contribueront grandement à préciser la structure du Solutréen et du Magdalénien. Pendant son séjour dans la région parisienne, il fouille la station du Cirque de la Patrie près Nemours, et au cours de ses vacances en Espagne il participe à d'importantes recherches près de Santander. Il est aux fouilles de Gargas, de Pair-non-Pair avec son grand ami, le savant abbé Breuil, auquel il succèdera au fauteuil de Président de la Société préhistorique de France en 1955.

Toujours avec autant d'amabilité, de savoir que de modestie, le Docteur Cheyrier aimait à montrer ses considérables collections, produit de tant d'années de recherches, qu'il avait rassemblées dans sa maison de Terrasson. Il souhaitait les voir installées dans cette ville. Malheureusement, la municipalité, manquant de moyens, ne put réaliser la création d'un musée. En 1968 il en fit don à l'Etat, au bénéfice des musées de Saint-Germain et de Brive.

Notre regretté confrère nous laisse de très nombreuses publications qu'il illustra lui-même de dessins d'une exactitude remarquable. Précieuse documentation au service de la science pour laquelle il se passionna toute sa vie.

André DELMAS.

N.B. — La bibliographie des travaux du D^r Cheyrier a été publiée dans le **Bulletin de la Société préhistorique française, comptes rendus des séances mensuelles**, t. 66 (1969), n° 2.
